MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Septième séance – Mardi 28 juin 2005, à 17 h

Présidence de Mme Catherine Gaillard-Iungmann, présidente

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Pierre Muller*, conseiller administratif, *M. Sébastien Bertrand*, *Mmes Marguerite Contat Hickel, Nathalie Fontanet*, *M. Eric Ischi*, *Mme Virginie Keller Lopez*, *M. Jean-Pierre Oetiker*, *Mme Caroline Schum*, *MM. François Sottas* et *René Winet*.

Assistent à la séance: *M. Manuel Tornare*, maire, *M. André Hediger*, vice-président, *MM. Patrice Mugny* et *Christian Ferrazino*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 16 juin 2005, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour lundi 27 juin et mardi 28 juin 2005, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Manuel Tornare, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai deux communications à vous faire. En tant que maire – mais je pense que mes collègues du Conseil administratif sont de mon avis – j'ai été très choqué par un tract distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la ville de Genève par la secte des raëliens. Ce tract, intitulé «Protégez vos enfants des prêtres catholiques pédophiles», tire des généralités à partir de cas isolés. Comme je l'ai dit ce matin à Mgr Farine, l'évêque auxiliaire de Genève, nous ne cautionnons bien évidemment pas ce genre de démarches, ou plutôt de manœuvres, que je trouve honteuses.

Deuxièmement, je vous rappelle que, si tout va bien – on n'est jamais sûr du ciel, pourrais-je dire par allusion à ma première communication… – le cortège des promotions enfantines aura lieu demain, dès 15 h. Cette année, il partira de la place du Molard.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Je prie M[me] Catherine Hämmerli-Lang de lire une lettre que nous avons reçue de la part de M[me] Liliane Johner.

Lecture de la lettre:

Genève, le 21 juin 2005

Madame la présidente du Conseil municipal,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux,
Messieurs les conseillers administratifs,
Cher(ère)s collègues, cher(ère)s camarades,

Il est évident que les mots qui vont suivre ne vont déclencher aucune surprise, tant il est vrai qu'il y a des moments dans la vie où il faut essayer de faire un choix sans pour autant être certaine que la solution soit la bonne.

J'ai donc, après plus de quatre ans de combat contre une maladie qui n'arrive pas à me lâcher, pris la décision de quitter le Conseil municipal et ceci juste avant les prochaines séances du mois de septembre, séances où mon successeur prêtera serment.

Je sais que j'aurai quelques regrets. Le Conseil municipal représente beaucoup de choses dans ma vie. J'avais 4 ans lorsque mon père, Germain Case, ouvrier, syndicaliste et communiste, a été élu conseiller municipal. Pendant vingt-quatre ans, il a défendu les plus démunis et a laissé un souvenir impérissable.

Oui, je suis tombée dans la marmite, comme diraient certains, mais à aucun moment je n'ai regretté la politique du Parti du travail. Mon engagement n'a pas défailli et en tant que femme, je n'ai jamais eu l'impression qu'au sein de mon parti la parole nous était moins donnée qu'aux hommes.

Au sein de ce Conseil, j'ai également beaucoup apprécié, il y a six ans, la reprise de l'Alternative et souhaite vivement que la population qui a voulu une majorité de gauche puisse encore longtemps compter sur vous.

Voilà, je mets fin à la charge que m'avait confiée la population, mais il est évident qu'il ne faut jamais se croire indispensable, tout le monde est remplaçable.

Madame la présidente, permettez-moi de vous souhaiter une année pleine de succès et veuillez transmettre à toutes vos «brebis» toutes mes amitiés.

Liliane Johner

(L'assemblée se lève et applaudit longuement et chaleureusement M^me^ Johner. M. Hediger lui offre un bouquet de fleurs et l'embrasse.)

M. Alain Dupraz (T). Il y a quelques mois, notre camarade Liliane Johner a convoqué notre petit groupe, seul, lors de la pause de 19 h. C'était inhabituel, car nous avons l'habitude d'aller manger avec nos camarades du groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants). Au cours de ce repas, Liliane nous a annoncé son intention de quitter le Conseil municipal, suivant en cela l'avis de ses médecins. En effet, comme Lili l'a dit dans sa lettre, elle lutte depuis plus de quatre ans contre cette terrible maladie avec un courage extraordinaire. Il fallait qu'elle songe un peu à elle-même et se repose un peu, lui a-t-on dit à la faculté de médecine.

Une telle décision a certainement été difficile à prendre pour cette femme d'action, pleine de générosité et tournée vers les autres. Elle a siégé dans cette salle, au Grand Conseil et au Conseil municipal, pendant plus de trente années. Son combat pour les laissés-pour-compte de la «prospérité économique» a toujours été l'une de ses préoccupations majeures. Elle aimait nous rappeler qui nous

étions et nous dire que, comme communistes, nous devions en priorité défendre les classes sociales défavorisées, les exclus de cette société néolibérale faussement appelée société d'abondance. Son combat restera le mien et celui de mon groupe.

Elle a été notre chef de groupe pendant plusieurs années de suite. Pourquoi en aurions-nous changé? Elle a été compétente en tout, toujours à notre écoute; s'il le fallait, elle savait aussi montrer une certaine fermeté avec ce petit groupe parfois indiscipliné. Pour ce dernier, pour notre parti, sa démission est une perte sévère dont nous ne mesurons pas encore toutes les conséquences. Liliane est appréciée par presque tous les membres du Conseil municipal, et elle nous manquera à toutes et à tous. Son départ représente aussi une perte pour notre Conseil et son caractère démocratique.

Liliane, lorsque tu le pourras, j'espère que tu nous rejoindras à la pause de 19 h avec Pierrot, ton mari. Tu seras toujours la bienvenue auprès de ton groupe, c'est en véritable ami que je te le dis. Mesdames et Messieurs, je vous demande d'applaudir Liliane encore une fois pour tout ce qu'elle nous a donné et pour tout ce qu'elle a pu apporter au Conseil municipal. *(Applaudissements.)*

M^me^ Liliane Johner (T). Je voulais surtout adresser mes sincères remerciements à tous ceux – qu'ils soient membres du bureau du Conseil municipal ou de son Secrétariat, conseillers administratifs ou conseillers municipaux de gauche ou de droite – qui m'ont envoyé de gentils messages et des fleurs. J'ai pu constater que, en certaines circonstances, l'amitié peut s'élever bien au-dessus des clivages politiques. Je vous en remercie beaucoup. *(Applaudissements.)*

La présidente. Merci, Madame Johner. Si vous me le permettez, je voudrais ajouter quelques mots. Vous dites, dans votre lettre, que personne n'est irremplaçable… Dans votre cas, on peut se poser la question! Vous nous manquerez beaucoup.

3. Questions orales.

M. Manuel Tornare, maire. Hier, M. Dramé a demandé pourquoi, en période de canicule, la fontaine de l'école Le-Corbusier a été mise hors service.

La réponse que m'a fournie Mme Irminger, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance, est la suivante. L'ancienne fontaine du préau de l'école Le-Corbusier, qui n'a jamais fonctionné correctement, a été remplacée par le nouveau modèle que nous implantons dans tous les préaux de la ville et qui garantit une eau parfaitement potable. Le débit de cette nouvelle fontaine et son utilisation intensive par les enfants ont rendu le sol extrêmement boueux, ce qui a suscité des plaintes des enseignants et des parents. La fontaine a donc été mise hors service et elle sera déplacée, afin d'éviter le problème causé par la boue. L'exécution de ce travail a été demandée et il se fera ces prochains jours.

M. Deshusses, quant à lui, aimerait la confirmation que le bail de la buvette du Bout-du-Monde échoit au début – et non pas à la fin – de l'été. Mais je n'ai jamais dit que cette échéance interviendrait cet été! Au mois de janvier 2005, j'ai réuni les représentants du Nomades Café dans mon bureau, en présence de mes collaborateurs, et je leur ai dit que le bail échoirait à la fin de l'année civile. Je comprends votre impatience, Monsieur Deshusses, mais j'aimerais que vous en fassiez preuve également à l'égard de la responsable de l'association Le Chalet, qui, depuis de nombreuses années, me promet de finir ses études à l'Ecole sociale et ne les a pourtant toujours pas terminées.

M. André Hediger, conseiller administratif. Madame la présidente, à la suite de la demande formulée hier soir par Mme Salerno, je remets entre vos mains la convention signée entre la République et canton de Genève, la Ville de Genève, Parking Place Cornavin SA et les CFF SA Immobilier. Je signale à cette occasion que ce document a déjà été distribué à la commission des finances le 20 mai dernier.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Je vais répondre à une question de Mme Virginie Keller Lopez – vous lui transmettrez la réponse, Madame la présidente, puisqu'elle est absente ce soir. Elle a évoqué le fait que la vaisselle compostable utilisée lors de la Fête de la musique serait plus nuisible que la vaisselle non compostable. Renseignements pris – mes services ont même consulté le site internet qu'elle a mentionné hier – il ne faut pas jeter la vaisselle compostable dans le compost, car il s'agit d'un matériau qui se décompose plus lentement que le contenu de ce dernier et qui pourrait donc entraver sa dégradation normale. Par conséquent, dans les années à venir, il va falloir nous organiser pour séparer le compost de la vaisselle compostable.

J'aimerais évoquer un autre aspect du problème, qui est une évidence et au sujet duquel nous sommes très attentifs. Utiliser de la vaisselle compostable importée de très loin, dont le transfert nécessite une grande perte sur le plan de

l'énergie, est évidemment moins écologique que d'acheter de la vaisselle non compostable fabriquée à proximité. Je le répète, nous avons veillé à ne pas nous procurer de la vaisselle compostable venant du Chili!

Cette deuxième partie de ma réponse est facile à donner mais, en ce qui concerne la première, nous allons essayer d'améliorer la situation. Cependant, nous constatons que, chaque fois que nous résolvons un problème, il s'en pose d'autres! C'est la vie! Ainsi évolue la compréhension que nous avons de notre environnement.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Plusieurs questions m'ont été posées hier soir, en mon absence. M. Juon a évoqué un recours intervenu à propos de la restauration de l'immeuble de l'Alhambra. Il est vrai – nous pouvons le confirmer – qu'un recours a été déposé par un mandataire, qui s'est vu refuser son contrat parce que les attestations concernant les cotisations sociales de ses employés étaient hors délai. Je m'explique: la loi, qui est très stricte en la matière, prescrit que les attestations doivent être établies dans un délai de quinze jours au maximum. Je rappelle que cette mesure avait été édictée principalement afin de protéger les employés des différentes entreprises, et de respecter la concurrence entre ces dernières. En effet, une entreprise qui ne s'acquitte pas du paiement de ses charges sociales peut très bien proposer des prix tout à fait compétitifs.

Je vous confirme donc, Monsieur Juon, qu'un recours a été interjeté. Nous attendons de savoir si le Tribunal administratif, qui est l'autorité compétente, lui accordera l'effet suspensif. Si tel devait être le cas, il est évident qu'il en résulterait un retard dans le traitement de ce dossier. Inversement, si l'effet suspensif n'est pas accordé, il n'y aura absolument aucun retard dans le bon déroulement de cette affaire. A suivre, donc…

M^me^ Cahannes m'a posé une question au sujet d'un autre recours, qui concerne le parc des Chaumettes. Ce recours a bien été interjeté par M. Murith et son entreprise de pompes funèbres. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme vous le savez, puisque la presse s'en est fait l'écho, ce recours a été débouté par les tribunaux. Par conséquent, le projet attendu par les habitants est maintenant en force. Le délai arrivait à échéance hier; j'ai consulté mon courrier tout à l'heure, avant de regagner cette enceinte, et je n'y ai rien vu à ce sujet. Nous pouvons encore attendre un jour ou deux, mais nous espérons que les auteurs du recours se rallieront aux arguments fort bien développés par la Commission cantonale de recours en matière de constructions et qu'ils s'inclineront devant cette décision de justice. Si tel est le cas, le chantier pourrait ouvrir en octobre prochain, comme nous l'espérons avec les habitants du quartier.

M. Hatt-Arnold, quant à lui, s'interrogeait après une assemblée de la Société des cafetiers, restaurateurs et hôteliers de Genève, où il aurait entendu dire que le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, ainsi que celui qui vous parle, ne consulteraient pas cette association faîtière lorsqu'ils projettent d'installer des aménagements éphémères en ville de Genève. Il est vrai que, de manière générale, nous ne consultons pas les organisations faîtières, puisque les aménagements éphémères se discutent avec les personnes – habitants et commerçants – des rues concernées. *(Signe de dénégation de M. Hatt-Arnold.)* Monsieur le conseiller municipal, avant de faire non de la tête, écoutez-moi! Vous m'avez posé une question, je vous réponds. Ensuite, vous serez libre de porter votre jugement, mais écoutez d'abord ma réponse!

Le 26 juin dernier – cela ne fait donc pas longtemps – j'ai reçu une lettre des commerçants de la rue de l'Ecole-de-Médecine, où nous sommes justement en train d'installer un aménagement éphémère. Je vous remercie de m'avoir posé cette question, Monsieur Hatt-Arnold, car cela me donne l'occasion de vous lire quelques propos plutôt sympathiques du commerçant signataire: «Contrairement à ce que certains journaux» – il devrait ajouter, après avoir entendu nos débats, «… et certains partis politiques» – «véhiculent, de nombreux commerçants et restaurateurs de la rue de l'Ecole-de-Médecine sont très enthousiasmés par l'opération et se réjouissent de voir les constructions éphémères sur leur rue». Après une lettre de deux pages, il me demande même d'envisager, lorsque certaines activités sont prévues dans la rue en question, de la fermer à la circulation. Mais il sait que la compétence n'en appartient pas à la Ville, c'est la raison pour laquelle il conclut: «Conscients que la responsabilité de fermer temporairement une rue incombe aussi à l'Office des transports et de la circulation, nous restons à votre disposition pour, au besoin, appuyer ces démarches au nom des commerçants de la rue.»

Nous consultons donc les commerçants concernés. Je considère – et vous avec moi, maintenant, Monsieur Hatt-Arnold – que ces derniers ne sont pas forcément d'accord avec l'association faîtière à laquelle vous avez fait allusion en posant votre question. Je peux donc vous rassurer: eux, en tout cas, sont très contents! *(Remarque de M. Queloz.)* Eh bien, vous viendrez voir, Monsieur Queloz! Vous qui doutez toujours… l'homme du doute!

J'avais encore une réponse à apporter à M. Winet – vous lui transmettrez, Madame la présidente – qui se demandait pourquoi certaines poubelles, destinées à des poteaux préinstallés dans les Rues-Basses, entre la place du Molard et la Cité, sont manquantes. J'ai fait le même constat que lui, la semaine dernière: une dizaine de poubelles manquaient, entre Rive et la place du Molard. J'ai donné à mes équipes de la Voirie l'instruction de les installer. A l'heure où je vous parle, ce devrait être fait.

4. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 14 juillet 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 470 000 francs ramené à 1 000 000 de francs, destiné à la transformation et la réorganisation de locaux aux 6e et 7e étages, pour accueillir la direction et l'administration du Service social, situés au 100, rue de la Servette, parcelle 3123, feuille 29, section Genève Petit-Saconnex (PR-357 A)[1].

Troisième débat

La présidente. Nous avons été saisis d'un amendement déposé par l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) et le Parti du travail. L'arrêté est modifié comme suit:

Projet d'amendement

«*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de *1 470 000* francs…

»*Art. 3.* – … à concurrence de *1 470 000* francs.

»*Art. 4.* – Un montant de *14 700* francs sera prélevé…»

Les autres articles restent inchangés.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, je tiens à remercier nos camarades socialistes d'avoir eu la présence d'esprit, lors de la séance plénière d'hier, de demander le troisième débat, afin de rétablir la situation. En effet, dans le cadre des discussions de la commission des travaux déjà, une majorité de circonstance l'avait emporté, puisque l'amendement demandant une diminution de 470 000 francs avait été voté par 7 oui – Union démocratique du centre, Parti libéral, Parti radical et une voix socialiste – contre 6 non – 2 des socialistes, 2 de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), 2 des Verts, et une abstention démocrate-chrétienne.

Nous pensons que ces 1 470 000 francs sont tout à fait nécessaires pour transformer et réorganiser ces locaux de la rue de la Servette en vue de l'accueil du Service social. C'est la raison pour laquelle nous avons déposé notre amendement.

[1] Rapport, 566.

M. Georges Queloz (L). Lorsque nous avons reçu la proposition PR-357, nous avons tout d'abord été surpris d'apprendre que les locaux concernés sont restés vides pendant presque cinq ans. Au cours des discussions en commission, différents projets ont été émis à leur sujet, dont celui d'y faire du logement pour étudiants. Néanmoins, nous avons constaté avec une certaine satisfaction que nous pourrions y installer, comme nous le préconisions, une partie de l'administration municipale.

L'un des services du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, la Délégation à la jeunesse, prend une certaine ampleur. Je me demande – à titre personnel, en tout cas – jusqu'où ira ce processus, car le magistrat Tornare ne nous a jamais donné la moindre estimation de ses effectifs prévus pour les années à venir.

En séance de commission, nous nous sommes réjouis de constater – enfin! – que l'un de nos collègues du Parti socialiste qui, d'ailleurs, travaille dans la construction, se rendait compte que le crédit demandé dans la proposition PR-357 était tout simplement exorbitant. Voilà pourquoi nous avons suivi sa proposition d'amendement consistant à en diminuer le montant de 470 000 francs. C'est, bien sûr, dans ces conditions-là que nous avons accepté cette proposition en commission et que nous voterons tout à l'heure le projet d'arrêté amendé par cette dernière.

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous saluons cette proposition PR-357. Nous sommes heureux de savoir que le magistrat Tornare pourra réunir ses services à la rue de la Servette et que ces locaux seront désormais utilisés, c'est une excellente chose.

En revanche, nous confirmons le bien-fondé de l'amendement présenté par l'un de nos commissaires à la commission des travaux, car nous estimons, après en avoir longuement discuté entre nous, que le crédit demandé dans la proposition PR-357 est manifestement excessif. Reste à savoir si retrancher d'un coup sec 470 000 francs, alors que nous ne sommes pas de la branche de la construction, est une bonne disposition. A tout le moins, cette mesure sera un signal vis-à-vis de certaines propositions, dont les coûts se traduisent de manière évidente en chiffres abusifs. Par conséquent, nous ne soutiendrons pas l'amendement présenté tout à l'heure par l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) et le Parti du travail.

M. Michel Ducret (R). Je ne veux pas ajouter grand-chose à ces considérations. L'analyse montre que le coût de transformation de ces locaux est trop

important par rapport à leur volume et à leur surface. Ce prix trop élevé est tout simplement dû au choix du type d'intervention. Lors d'interventions lourdes, comme celles qui sont nécessaires dans les locaux concernés, l'opportunité d'utiliser des parois de type amovible, par exemple, n'est absolument pas démontrée; à long terme, nous savons que les surcoûts entraînés par les parois amovibles ne peuvent être absorbés. En réalité, une solution traditionnelle beaucoup moins coûteuse – environ cinq fois moins chère, pas moins, pour chaque mètre carré de séparation des locaux dans les futurs bureaux – représente une économie tout à fait sensible dans le cadre d'un tel projet.

Le gain amené par d'éventuelles modifications ultérieures serait totalement insuffisant. Nous osons espérer que l'installation de ces bureaux est destinée à un service qui les occupera durant plus de cinq ans! En effet, il y a peu de risques – du moins, nous le croyons – que l'entreprise qui s'y installera fasse faillite prochainement, puisque l'administration jouit d'une certaine pérennité. Par conséquent, nous pouvons nous contenter et nous satisfaire de solutions plus traditionnelles et moins coûteuses que celles prévues par la proposition PR-357.

Mis aux voix, l'amendement de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) et du Parti du travail est refusé par 38 non contre 14 oui (2 abstentions).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté amendé par la commission est accepté à l'unanimité.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 000 000 de francs destiné à la transformation et la réorganisation de locaux aux 6e et 7e étages, pour accueillir le Service des écoles et institutions pour l'enfance et la Délégation à la jeunesse, situés au 100, rue de la Servette, parcelle N° 3123, feuille N° 29, section Genève Petit-Saconnex.

Art. 2. – Il convient de prévoir une place de travail pour un apprenti à la Délégation à la jeunesse et deux places pour des apprentis au Service des écoles et institutions pour l'enfance.

Art. 3. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 000 000 de francs.

Art. 4. – Un montant de 10 000 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

Art. 5. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2007 à 2016.

Art. 6. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

Le troisième débat ayant eu lieu, l'arrêté devient définitif.

5. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion de MM. Olivier Norer, Mathias Buschbeck, Alpha Dramé, Alain Marquet, Eric Rossiaud, Mmes Marguerite Contat Hickel, Anne Moratti Jung, Frédérique Perler-Isaaz et Caroline Schum, renvoyée en commission le 5 novembre 2003, intitulée: «Création d'une structure chargée de gérer le stationnement des vélos sur le domaine public» (M-387 A)[1j].

Rapporteur: M. Gérard Deshusses.

La commission de l'aménagement et de l'environnement s'est réunie les 4, 18 mai et 1er juin 2004 sous la présidence de M. Eric Rossiaud, ainsi que les 15 et 29 juin 2004 sous la présidence de M. Patrice Reynaud. Que M. Christophe Vuilleumier qui a assuré la prise de notes de ces séances soit remercié de son remarquable travail.

[1] «Mémorial 161e année»: Développée, 2742.

Rappel de la motion

Considérant:

– la forte demande en matière d'espaces de stationnement pour vélos et l'utilité de ceux-ci;
– les nombreuses épaves et vélos abandonnés qui occupent tant les places de stationnement marquées sur la voirie que les autres espaces disponibles;
– l'échec de la gestion de l'ensemble de ces espaces publics;
– l'image déplorable que ce laisser-aller produit sur l'usage du vélo et sur la valeur marchande des bicyclettes elles-mêmes ainsi que sur la qualité des espaces publics,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mettre sur pied une structure ayant pour mission:

– de gérer les espaces de stationnement des deux-roues officiels et non officiels en signalant les vélos considérés comme abandonnés;
– de procéder à l'évacuation systématique de toutes les épaves, après un délai établi;
– de remettre (à des institutions ou autres) si leur réparation est impossible les vélos trouvés sur le marché;
– de collaborer avec les autres services de la Ville de Genève afin d'optimiser l'offre en matière de stationnement des vélos.

Travaux de la commission

Séance du 4 mai 2004

Audition de MM. Olivier Norer et Matthias Buschbeck, motionnaires

M. Norer souligne, tout d'abord, qu'il représente l'ensemble du groupe des Verts par rapport à cette motion. Le sujet de cette dernière n'est autre que les épaves de bécanes qui émaillent les rues de la ville. Il mentionne une étude qu'il a effectuée sur cette question (cf. annexe). Il ne cache pas que le but visé par cette motion est d'améliorer l'image du vélo, alors même que l'usage de ce dernier est en augmentation considérable depuis des années, soit une croissance de 137% en dix ans.

Le motionnaire estime que, si une large majorité politique a exprimé une volonté certaine de sécuriser les parcs à vélos, il n'en demeure pas moins que la bicyclette a la particularité d'être l'un des moyens de déplacement les plus économiques et, par là même, d'être peu valorisé. Les nombreux vols et déprédations, selon M. Norer, le confirment. Ce dernier précise qu'il est par exemple très facile

de voler une pièce sur un vélo, pièce que ne remboursent pas les assurances. Il ajoute encore que ce type de vol provoque l'abandon sur place du reste de l'engin par son ou sa propriétaire.

Le motionnaire a ainsi calculé qu'il existe plus de 500 épaves de vélos en ville de Genève. Il explique, en conséquence, que la motion propose la création d'une structure mixte pour remédier à cette situation regrettable, une solution peu onéreuse et bénéficiant de compétences diverses. Il précise que certaines associations sont intéressées à participer à cette démarche.

De son côté, M. Buschbeck ajoute qu'il a été demandé à plusieurs reprises, et en pure perte, au Conseil administratif ce qu'il en était des employés communaux en charge de ce dossier.

Discussion de la commission en présence des motionnaires par ailleurs membres de la commission

A une commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) qui demande comment éviter ces abandons incongrus dans les rues de la cité, M. Norer répond que cette motion n'a pas pour but de résoudre ce problème, mais bien plutôt de réduire le nombre de vols, une pratique admise et devenue courante ne faisant qu'inciter à sa poursuite. Il ajoute que la présence d'épaves engendre un climat favorable à de nouveaux emprunts illicites.

M. Norer traite ensuite des critères déterminant l'évacuation ou non des cycles abandonnés, apparemment difficiles à définir. De son côté, il estime qu'il suffirait de prendre en compte le fait qu'il puisse rouler ou non.

Un commissaire socialiste, cycliste fervent, regrette l'utilitarisme affiché par les motionnaires concernant le vélo. Il dénonce avec vigueur le dédain dont font preuve nombre de personnes à l'égard de leur propre bicyclette et se révolte contre l'esprit de renoncement que semblent adopter les deux personnes auditionnées sur ce triste point. Ces abandons scandaleux relèvent, estime ce commissaire, d'un problème de police, et il ne comprend pas qu'une différence soit faite entre les vélos et les voitures. A cet égard, il considère qu'un permis devrait être demandé aux cyclistes. Il remarque encore que le vélo est un sport et un moyen de déplacement nobles. Il ajoute qu'il serait donc pertinent d'inscrire une dimension éthique dans cette motion, la bécane, le péclot comme on le désigne amoureusement à Piogre, étant l'invention la plus écologique et la plus géniale de l'homme, un défi à l'équilibre, un modèle de grâce et d'élégance, une merveille qui mérite un absolu respect.

M. Norer rétorque que le vélo est devenu un bien de consommation courant très abordable. *(Amant alterna Camenae.)*

Un commissaire libéral, pour sa part, demande pourquoi le projet d'arbre à vélos a été abandonné. Il s'étonne en outre que, dans la mesure où les vélos possèdent un numéro, leurs propriétaires ne puissent être identifiés. Il regrette que les numéros de cadre ne soient pas recensés afin de connaître les propriétaires. Il ajoute encore que les agents de sécurité municipaux disent, de leur côté, s'occuper des vélos abandonnés. Enfin, il s'inquiète de la proximité professionnelle de l'un des motionnaires.

M. Norer réplique aussitôt que la personne incriminée a décidé de retirer sa signature pour éviter tout soupçon de collusion. Il signale ensuite que des arbres à vélos ont été installés au Bachet-de-Pesay. Cette solution reste, selon le motionnaire, onéreuse et difficile d'usage. En revanche, la gare de vélos de Cornavin représente une solution intéressante, mais évidemment très localisée.

Concernant les numéros de cadre, M. Norer informe la commission que ces derniers n'existent plus guère et qu'ils ne sauraient être en conséquence d'un réel secours.

Un autre commissaire libéral, quant à lui, demande ce que pourrait être la structure évoquée dans la motion, quel serait son statut juridique et sa composition.

M. Norer répond que la structure mixte devra être définie par la suite. Il explique que les compétences existent tant au niveau de l'administration municipale que du secteur privé et qu'il serait judicieux de recourir aux uns comme aux autres. Cette structure pourrait être ainsi affiliée au Service de la promotion du vélo dépendant du Service des agents de ville et du domaine public.

Un commissaire socialiste souligne que de nombreux vélos sont volés et revendus et que, depuis la disparition des plaques, il n'est plus possible d'identifier leurs propriétaires. Il pense en outre qu'une grande partie des gens ne savent pas comment réparer leur vélo, notamment les plus jeunes usagers nés dans la société consumériste qui s'est largement développée cette dernière décennie. Il se demande s'il ne faudrait pas rouvrir des ateliers-vélos, à l'image de ce qui se faisait encore pour les boguets il y a quelque vingt ans. Il ajoute qu'une démarche pédagogique serait plus saine que l'intervention d'une entreprise.

M. Norer estime lui aussi que l'utilisation d'une plaque serait une bonne solution, tout comme la création d'ateliers de réparation ouverts aux usagers de la petite reine; mais, précise-t-il, la motion souhaite que soient retenues des solutions économiques.

Un commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) pense que cette réflexion concerne plus les autorités cantonales que municipales. M. Buschbeck rétorque que le problème incombe prioritairement à la Ville, même si un recensement serait effectivement d'ordre cantonal.

Séance du 18 mai 2004

Reprise de la discussion de la commission

En préambule, M. Buschbeck, motionnaire, résume l'audition précédente et souligne qu'à son avis il n'est pas possible de reprocher à cette motion de traiter d'un problème qui ne serait pas municipal. Il revient ensuite sur la troisième demande de la motion et indique que le groupe des Verts ne s'opposera pas à sa suppression. Il ajoute que le reste de la motion ne fait que demander ce que le Conseil administratif prétend faire.

Un commissaire socialiste, pour sa part, pense qu'il est nécessaire de responsabiliser les cyclistes. Il aimerait entendre le Conseil administratif afin de connaître son action dans ce domaine. Il souhaiterait également savoir pourquoi les plaques de vélos ont été supprimées et pourquoi ce système ne pourrait être réintroduit.

Un commissaire libéral propose, quant à lui, la suppression de la troisième demande de la motion. Il souligne, en outre, que la structure envisagée demeure floue et qu'il serait bon d'en savoir plus à cet égard.

Décisions de la commission et votes

Un commissaire de l'Union démocratique du centre demande l'audition du Service des automobiles et de la navigation, plus particulièrement de M^me^ Sabine Gasser.

Un commissaire socialiste propose l'audition des agents de sécurité municipaux.

Mise au vote, l'audition du Service des automobiles et de la navigation est acceptée à l'unanimité (2 Ve, 3 S,1 DC,1 R, 3 L, 2 UDC, 2 AdG/SI,1 T).

Mise au vote, l'audition des agents de sécurité municipaux est acceptée à l'unanimité (2 Ve, 3 S,1 DC,1 R, 3 L, 2 UDC, 2 AdG/SI,1 T).

Séance du 1^er^ juin 2004

Audition de M. Hugo Zuber, chef de la fourrière des véhicules, unité du Service des automobiles et de la navigation

M. Zuber explique, tout d'abord, que la Confédération a décidé de supprimer les plaques permettant d'identifier les propriétaires de cycles en 1989 pour des raisons d'économie. Des vignettes sont venues les remplacer.

M. Zuber ajoute que son service, concernant les deux-roues, n'intervient que sur ordre de police et sur la base des renseignements fournis par les agents de sécurité municipaux. Ainsi, les cycles, une fois ôtés de l'espace public, sont enregistrés, puis une recherche est entreprise pour savoir s'il y a eu vol ou non. Il est en revanche possible de réclamer son vélo dans un délai de trente jours, après parution dans la *Feuille d'avis officielle*. De la sorte, 10 à 15% retrouvent leur propriétaire. Les cycles délaissés sont, de leur côté, soit détruits soit mis en vente une fois par an. Enfin, les cycles endommagés sont remis gratuitement à l'association Péclot 13, la seule association de ce genre, qui doit de son côté fournir chaque année un certain nombre de vélos à Genève Roule. Globalement, ce sont quelque 700 vélos qui sont enlevés par la fourrière chaque année, dont quelque 400 confiés à Péclot 13.

A un commissaire qui demande s'il est envisageable de réinstaller un système de plaques au niveau du canton ou de la commune, M. Zuber répond que cela représenterait un gros travail dont l'utilité n'est pas prouvée, puisque, en l'occurrence, nombre de vélos n'ont plus de numéros de cadre. Un travail de prévention serait plus efficace.

Audition de M. Jacques Dimier, commandant du corps des agents de ville

M. Dimier rappelle, dans un premier temps, que les vélos sont des véhicules comme les autres selon la loi. Il explique que les agents municipaux font le recensement des épaves et que le Service des automobiles et de la navigation procède aux enlèvements. Il ignore pourquoi le nombre de ces épaves est en augmentation. Il ajoute, par ailleurs, que chaque enlèvement enclenche une démarche administrative, rendue plus délicate depuis la suppression des plaques. Il pense que son service gère correctement la question, puisque des recensements sont périodiquement envoyés au Service des automobiles et de la navigation. Il ignore en revanche la suite donnée à ces informations, comme le fait que des épaves puissent rester des années durant au même endroit, mais peut penser que le Service des automobiles et de la navigation soit débordé.

Répondant à l'interrogation d'un commissaire, M. Dimier explique que les critères retenus pour l'enlèvement d'un cycle sont relativement simples et évidents: il s'agit de tout véhicule présentant des pièces manquantes ou dépourvu de vignette. Il n'y aurait, par ailleurs, à son avis, pas besoin d'effectuer quelque modification légale que ce soit pour que les agents municipaux puissent enlever eux-mêmes les vélos et cette tâche pourrait bien être de leur compétence. Il souligne cependant qu'une infrastructure importante serait alors nécessaire, comprenant notamment des camions pour assurer le transport des épaves jusqu'à la fourrière. Une structure de coordination pourrait même être envisagée au sein de la Ville de Genève, selon M. Dimier, par le biais de la Voirie.

M. Dimier estime, quant à lui, que la réintroduction des plaques pour vélos serait une opération heureuse.

Reprise de la discussion de la commission

Une commissaire socialiste estime, pour sa part, qu'il serait utile de travailler en amont, soit d'intervenir auprès des vélocipédistes et de lutter avec eux contre certains comportements incivils. Il faudrait mettre l'accent sur la prévention plutôt que sur le renforcement de démarches administratives, déjà suffisamment lourdes pour expliciter les lenteurs du Service des automobiles et de la navigation. Elle pense en outre qu'il serait regrettable de renoncer à impliquer les maisons de quartier dans une opération de type éducatif. Elle souligne encore que le Service des automobiles et de la navigation sera au moins tout autant débordé si la Voirie lui amène les vélos abandonnés.

Un commissaire radical remarque que, si la Voirie s'occupait des vélos de la ville, le Service des automobiles et de la navigation, qui prend en charge toutes les épaves du canton, verrait sa tâche simplifiée. En revanche, il n'est pas convaincu qu'une collectivité publique doive en quelque sorte sponsoriser une association privée par le biais de remises de cycles dont l'aspect lucratif saute aux yeux.

Un commissaire du groupe des Verts estime, de son côté, que le problème vient du Service des automobiles et de la navigation. Il ajoute qu'il doit être plus rentable pour ce service de récupérer des vélos en état que des épaves. Il pense qu'il devrait être possible de reformuler les invites.

Un commissaire démocrate-chrétien, quant à lui, estime que les locaux à vélos sont généralement pleins, ce qui engendre certainement le dépôt de cycles sur la voie publique. Il pense qu'il faudrait encourager la Gérance immobilière municipale à installer des garages réservés aux cycles dans ses bâtiments. Il déclare enfin que cette motion s'attaque à un niveau de compétence qui n'est pas municipale et qu'en conséquence il ne la soutiendra pas.

Une commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) remarque que cette motion soulève plusieurs problèmes, notamment juridiques. Ainsi, en regard du nombre de vélos volés, elle se demande si les assurances ne seraient pas intéressées au rétablissement d'un système d'identification, ce d'autant qu'il doit certainement exister des méthodes d'identification modernes.

Plusieurs commissaires souhaitent alors qu'un courrier soit envoyé à M. Zuber afin de savoir quelles sont les capacités de stockage du Service des automobiles et de la navigation, avant de poursuivre les travaux de la commission. Décision est prise dans ce sens.

Séance du 15 juin 2004

Discussion de la commission

Dans un premier temps, le président de la commission précise que M. Broggini a demandé à être retiré de la liste des motionnaires au vu de ses intérêts.

M. Buschbeck, motionnaire et membre de la commission, présente ensuite deux amendements, non sans avoir rappelé que le but de cette motion est de retirer les épaves de vélos du domaine public.

Premier amendement des Verts, remplacement de la première invite par «de signaler les vélos considérés comme abandonnés sur le domaine public».

Deuxième amendement des Verts, remplacement des trois autres invites initiales par: «d'intervenir auprès du Conseil d'Etat afin qu'il procède à l'évacuation systématique de toutes les épaves».

Le président propose de suspendre les travaux en attendant la réponse à la lettre envoyée à M. Zuber.

Séance du 29 juin 2004

Discussion de la commission

Le président de la commission relit rapidement l'ensemble des courriers reçus, y compris la réponse de M. Zuber.

Les Verts se disent ravis de ces échanges épistolaires. Ils soulignent en outre que la révision de cette motion vise à supprimer le système proposé et à renforcer les aspects sur lesquels la Ville est compétente. Cette démarche, précisent-ils, s'inscrit justement dans le cadre des réponses de M. Zuber. Les deux amendements précités sont alors représentés par les représentants des Verts qui se plaisent à relever la notion de responsabilité personnelle qui avait été évoquée à plusieurs reprises.

Les commissaires libéraux estiment que cet aspect de responsabilité personnelle est un point important de la problématique. Si la compétence du Conseil municipal est limitée, il ne serait pas inutile d'ajouter une clause sur cet aspect. Ils proposent la rédaction d'une invite afin de remettre au goût du jour les inscriptions nominales des vélos.

Les commissaires socialistes, en revanche, se demandent pourquoi «intervenir auprès du Conseil d'Etat». Ils doutent que ce soit le bon niveau d'action. Il serait peut-être plus judicieux d'associer les maisons de quartier, dans une vision pédagogique. Il ne serait évidemment pas possible de demander à ces centres de

ramasser les vélos, mais, pour ce faire, il faudrait sans doute mettre l'accent sur les ateliers. Pour le surplus, cette démarche permettrait peut-être de motiver les jeunes de 16-17 ans à fréquenter à nouveau les maisons de quartier.

Les représentants des Verts répliquent que l'évacuation des vélos est du ressort du Canton et que le Conseil administratif ne peut communiquer à cet égard qu'avec le Conseil d'Etat. Ce sont en effet les services de la fourrière qui évacuent les vélos abandonnés, mais ce sont les agents municipaux qui ont le devoir de les signaler.

Une courte pause est ensuite votée afin de permettre une rédaction commune des différentes propositions formulées. Au terme de l'opération, le texte suivant est présenté au président de la commission. Les trois invites suivantes devraient remplacer les quatre demandes initiales ainsi qu'une des propositions d'amendement des commissaires écologistes:

«Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

– à donner mission aux services concernés de signaler au Service des automobiles et de la navigation, de manière systématique, les vélos considérés comme abandonnés sur le domaine public;
– à intervenir auprès du Département de justice, police et sécurité pour que le Service des automobiles et de la navigation procède à l'évacuation de toutes les épaves dans le laps de temps le plus court possible;
– à soutenir une action de prévention éducative, en lien avec les associations cyclistes, en vue d'un meilleur entretien à apporter par chacun/e à sa bicyclette, par exemple par le biais de la création d'espaces de réparation de vélos au sein des maisons de quartier.»

Conclusions et votes de la commission

Votes des différentes invites de la motion

La première invite ci-dessus est acceptée par 6 oui (3 S, 2 Ve, 1 T) et 4 abstentions (1 AdG/SI, 1 UDC, 2 L).

La deuxième invite ci-dessus est acceptée par 6 oui (3 S, 2 Ve, 1 T) et 4 abstentions (1 AdG/SI, 1 UDC, 2 L).

La troisième invite ci-dessus est acceptée par 7 oui (3 S, 2 Ve, 1 T, 1 AdG/SI) et 3 abstentions (1 UDC, 2 L).

Un commissaire de l'Union démocratique du centre présente la quatrième invite suivante:

«– à mettre à l'étude, en coordination avec les autorités fédérales concernées, une procédure d'identification systématique des vélos.»

Cette invite est acceptée par 6 oui (3 S, 1 T, 1 AdG/SI, 1 UDC) et 3 abstentions (1 Ve, 2 L).

Vote de la motion amendée

Enfin, au bénéfice des explications fournies, la commission de l'aménagement et de l'environnement vous invite, par 7 oui (2 Ve, 1 AdG/SI, 1 T, 3 S) et 3 abstentions (2 L, 1 UDC), à accepter la motion M-387 dûment amendée.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

– à donner mission aux services concernés de signaler au Service des automobiles et de la navigation, de manière systématique, les vélos considérés comme abandonnés sur le domaine public;
– à intervenir auprès du Département de justice, police et sécurité pour que le Service des automobiles et de la navigation procède à l'évacuation de toutes les épaves dans le laps de temps le plus court possible;
– à soutenir une action de prévention éducative, en lien avec les associations cyclistes, en vue d'un meilleur entretien à apporter par chacun/e à sa bicyclette, par exemple par le biais de la création d'espaces de réparation de vélos au sein des maisons de quartier;
– à mettre à l'étude, en coordination avec les autorités fédérales concernées, une procédure d'identification systématique des vélos.

Annexe mentionnée

Premier débat

M. Olivier Norer (Ve). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ce soir, pour évoquer le rapport sur la motion M-387, j'ai beaucoup de casquettes à porter mais, en raison de la chaleur, vous ne les verrez pas… Je vais parler au nom de l'Alternative, en essayant d'être bref.

Il y a plus d'une année, j'ai eu le plaisir de vous présenter la motion M-387, qui demandait de mettre de l'ordre dans le stationnement des vélos en ville de Genève, notamment en débarrassant les épaves se trouvant sur la voirie. Au cours des nombreuses séances de commission consacrées à cet objet, l'idée initiale de la création d'une structure municipale a été modifiée par le biais de plusieurs amendements. La commission de l'aménagement et de l'environnement a soutenu la version amendée par elle-même de cette motion, qui comporte quatre nouvelles invites et est plus conforme aux prérogatives de la Ville.

En résumé, le Conseil administratif est invité par le Conseil municipal à faire travailler ses services pour signaler les épaves de vélos, à intervenir auprès de l'Etat pour leur évacuation, à soutenir la prévention de ce problème par l'entretien des vélos et, enfin, à promouvoir auprès de la Confédération le principe d'un marquage des vélos. Après une année de débats, les amendements de la commission conservent toute leur pertinence. En effet, de nombreuses épaves continuent de dénaturer nos rues – et l'image du vélo lui-même – et d'inciter au vol des bicyclettes ou d'une partie des engins. En outre, ces épaves occupent inutilement des espaces de stationnement.

Nous avons récemment appris que le Département cantonal de justice, police et sécurité dirigé par M^me^ Spoerri, lui aussi préoccupé par ce problème, a mis la main à la pâte: une convention est en cours de discussion – nous ne savons pas encore si elle sera ratifiée ou non – notamment avec plusieurs associations actives dans la récupération des vélos. Puisque l'Etat est lui aussi en train de travailler sur cette question, qui concerne en tout cas une partie des invites de la motion M-387 amendée, l'Alternative demande le renvoi de celle-ci au Conseil administratif.

M. Alexis Barbey (L). J'ai demandé la parole avec un peu de retard, mais ce dernier était justifié par un dernier petit tour de piste auprès de mes collègues libéraux pour arrêter notre opinion sur cette motion, dont les invites nous paraissent marquées au coin du bon sens. Il est vrai que, en ce moment, Genève est embarrassée d'une multitude de vélos – qu'il s'agisse d'épaves ou non, d'ailleurs. Ce soir, nous parlons plutôt des épaves, mais ce que je viens de dire est aussi valable pour les vélos en état de fonctionner.

Ce problème a plusieurs causes. Il faut mentionner d'abord la multiplication du nombre de vélos et l'insuffisance des places de stationnement qui leur sont

dévolues en ville de Genève; même si elles sont nombreuses, elles ne suffisent visiblement pas. On observe également chez certains – en tant que cycliste, je suis bien placé pour le dire – une tendance à ne pas garer leur vélo à plus de 4 ou 5 m de l'entrée du magasin qu'ils veulent fréquenter ou du logement de la personne qu'ils visitent. C'est un peu dommage, mais les faits sont les faits.

La mise sur pied d'une procédure d'identification systématique des vélos serait une mesure bienvenue, et je suis d'ailleurs étonné qu'elle ne soit pas déjà effective. En cas de vol d'un vélo, son numéro d'identification permet à la police de le rechercher et de déterminer si elle l'a bien retrouvé. Ce numéro permet donc, en quelque sorte, d'identifier un vélo, ce qui est aussi valable lors d'un achat.

Le groupe libéral, qui s'est abstenu en commission, reviendra ce soir sur sa position et soutiendra cette motion amendée, car elle nous paraît aller dans le bon sens, dans la mesure où elle n'implique pas l'engagement de personnel supplémentaire.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Parti démocrate-chrétien soutiendra également cette motion. Néanmoins, je me permets de rappeler à votre bon souvenir une idée que nous avions formulée il y a quelques années et qu'il nous semble opportun de remettre au goût du jour. Les démocrates-chrétiens avaient suggéré l'installation d'un arbre à vélos, c'est-à-dire d'une structure métallique qui permet de suspendre des vélos et de les protéger du vol. Naturellement, cette bonne idée avait été écartée, puis oubliée. Mais pourquoi ne pas y repenser, finalement, puisque la motion M-387 amendée va être étudiée par le Conseil administratif?

M. Jean-Marie Hainaut (L). Je voudrais ajouter quelques mots complémentaires aux propos de mon collègue Alexis Barbey. Il ne s'agit pas de la position du groupe libéral, qu'il a énoncée de manière très claire, mais simplement d'un constat que nous avons fait en analysant cette motion amendée, à l'issue des travaux de la commission de l'aménagement et de l'environnement.

En effet, les considérants de cette motion évoquent des problèmes dont nous devons aujourd'hui constater l'existence. L'incivilité qu'elle mentionne est de deux ordres: d'une part, certaines personnes se croient autorisées à subtiliser des vélos – tout ou partie – appartenant à d'autres, laissant en plan, le cas échéant, la partie qui ne les intéresse pas; d'autre part, il y a des gens qui, lorsque leur vélo est hors d'usage, au lieu de prendre soin de l'apporter à la décharge ou de l'y faire mener, trouvent beaucoup plus simple de l'abandonner sur place pour subir le moins de désagréments possible.

Nous déplorons les effets de ces deux types d'incivilité auxquels cette motion cherche à remédier. En effet, ce n'est là qu'un aspect parmi toutes les incivilités actuelles, qui sont nombreuses et variées. On commence à s'en rendre un peu mieux compte, ce qui nous rassure, mais leur nombre toujours aussi important nous désole. Les deux types d'incivilité que je viens de décrire en particulier – mais cela concerne également d'autres comportements désagréables constatés de nos jours – relèvent probablement de l'ignorance d'une certaine notion de la propriété et du droit de propriété, qui est peut-être aussi galvaudée, mal comprise ou rejetée. En tout cas, elle doit faire l'objet d'une prise de conscience de tout un chacun. Que son objet soit insignifiant ou important, si cette notion était quelque peu réhabilitée et mieux comprise par les uns et les autres, un certain nombre d'incivilités observées – par exemple les vols répétés de vélos ou le fait de souiller des bâtiments privés ou publics – disparaîtraient probablement.

Nous nous devons d'apporter nos voix à cette motion, car elle contribue à la lutte contre ces incivilités et leurs conséquences, mais nous sommes persuadés que cela ne répond pas entièrement au problème que je viens d'évoquer. Nous encourageons donc vivement le Conseil municipal à travailler, à l'avenir, non pas seulement sur des conséquences, mais également sur des causes, parmi lesquelles, à mon avis, la déliquescence de la notion de respect du droit de la propriété.

M. Michel Ducret (R). Pour sa part, le groupe radical veut se montrer favorable à l'intermodalité. Pouvoir garer un vélo à différents endroits de notre ville est extrêmement important, voire absolument indispensable, notamment aux «nœuds» de transports comme la gare, par exemple. A cet emplacement-là, d'ailleurs, force est de constater aujourd'hui le manque de places à cet effet.

En ce qui concerne la sécurité des vélos, il s'agit tout d'abord de ne pas laisser traîner des épaves dans les rues, car cela donne l'impression que l'on peut venir se servir et ôter les pièces, ou même emporter des engins entiers. Je pense donc que le ramassage de ces épaves est une très bonne mesure.

Cependant, j'aimerais faire quelques remarques concernant les arbres à vélos évoqués tout à l'heure par notre collègue Lathion. Des essais ont été faits dans ce sens à Genève – pas en ville, mais dans la périphérie – et il faut savoir que leurs résultats sont plutôt décevants. Tout d'abord, ces dispositifs ne fonctionnent pas toujours très bien, et il arrive que les vélos suspendus ne veuillent plus redescendre! En outre, leur coût est assez exorbitant. Ensuite, un problème esthétique se pose. Les arbres à vélos que l'on nous a proposés sont certainement très beaux pour le terminus de campagne d'une ligne de bus entouré d'arbres, par exemple, où la présence de ces gros «champignons» est admissible, mais pas en pleine ville, ce n'est pas possible! L'esthétique de ces dispositifs n'est vraiment pas

acceptable, surtout dans une ville d'une certaine qualité sur le plan patrimonial. Enfin, l'espace occupé par les arbres à vélos est presque aussi important que les parkings traditionnels prévus pour les cycles, même s'ils sont pourvus de racks pour les y fixer.

Il existe des solutions de ce genre esthétiques, modernes et plus traditionnelles. Ce qui compte, c'est d'offrir aux cyclistes la possibilité d'attacher correctement leur vélo, si possible par deux points, afin qu'il ne puisse pas être renversé trop facilement. Je crois que ce sont là les données essentielles concernant les dispositifs à offrir aux usagers du vélo dans notre ville. Commençons par là et, plus tard, nous pourrons peut-être envisager des solutions plus sophistiquées, si elles sont encore nécessaires! Il faut absolument aller dans ce sens. Tel est le cas avec la motion M-387 amendée par la commission, et nous la soutiendrons.

M. Pascal Rubeli (UDC). Notre groupe est obligé de constater que l'on circule de plus en plus à vélo – d'ailleurs, ce n'est de loin pas un problème, c'est peut-être même très bien! Mais encore faut-il que les mesures nécessaires soient prises dans ce sens, notamment en ce qui concerne le ramassage des épaves. Les laisser traîner un peu partout provoque l'incivilité dont parlait mon préopinant libéral. Nous devons donc bien traiter cette affaire, de manière judicieuse et conséquente, et c'est notamment l'objectif de l'amendement que nous avons proposé en commission en vue de l'identification des vélos sur le plan fédéral, en application d'une règle technique. Ainsi, ceux-ci seront plus en sécurité et les propriétaires qui maltraitent leur engin – alors qu'il s'agit tout de même d'un objet important pour eux – devront s'en occuper différemment. Nous soutiendrons donc la motion M-387 amendée par la commission.

M. Blaise Hatt-Arnold (L). Lors des travaux de la commission de l'aménagement et de l'environnement, le Parti libéral s'est tout d'abord inquiété, à la lecture de la motion M-387, de la proximité professionnelle de l'un de ses auteurs avec le monde du cycle – mais il s'est entre-temps retiré des signataires, ce que nous saluons.

Plusieurs d'entre nous, de droite comme de gauche, ont évoqué le manque de responsabilisation de certains cyclistes. En effet, alors que, la plupart du temps, nous constatons leur comportement exemplaire, certains d'entre eux, parfois, ne respectent pas le domaine public comme ils le devraient. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, consultez le rapport M-387 A que vous avez sous les yeux et vous constaterez, photographies à l'appui, que certains cyclistes garent leur vélo devant les vitrines des magasins – ce qui, bien évidemment, dérange les commerçants – ou qu'ils les attachent à des panneaux de circulation; leur engin

mal parqué peut également gêner le passage des handicapés. Le comportement très irresponsable de certains conducteurs de voiture, de moto ou de scooter a souvent été dénoncé dans cette enceinte, mais je crois qu'il est important de responsabiliser aussi les cyclistes à cet égard.

J'aimerais savoir à quelle action compte procéder le Conseil administratif à propos de cette problématique. L'un des commissaires a même émis l'idée d'introduire un permis pour cyclistes, puisque certains d'entre eux ne se comportent pas toujours de manière citoyenne. Nous nous sommes également demandé, lors des travaux de commission, pourquoi les plaques de vélos en usage dans les années 1960 et 1970 n'existent plus; je me souviens que, à cette époque, aller chaque année au poste de police chercher sa petite plaque et la fixer sur son vélo provoquait une certaine excitation. *(Remarque de M. Grand.)* Mais il faut aller les trouver, les vignettes, Monsieur Grand! D'ailleurs, de nombreux vélos n'en portent pas, ce qui a également été dénoncé. Il faut que les services de M. Hediger puissent contrôler si les vélos sont pourvus de la vignette réglementaire. La réintroduction du système de la plaque dont je parlais tout à l'heure serait sûrement bienvenue.

C'est dans ce sens général que la commission de l'aménagement et de l'environnement a ajouté toutes ces invites supplémentaires dans la motion M-387, et le groupe libéral a raison, finalement, de l'accepter ainsi amendée.

Deuxième débat

Mise aux voix, la motion amendée par la commission est acceptée sans opposition (1 abstention).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

– à donner mission aux services concernés de signaler au Service des automobiles et de la navigation, de manière systématique, les vélos considérés comme abandonnés sur le domaine public;
– à intervenir auprès du Département de justice, police et sécurité pour que le Service des automobiles et de la navigation procède à l'évacuation de toutes les épaves dans le laps de temps le plus court possible;
– à soutenir une action de prévention éducative, en lien avec les associations cyclistes, en vue d'un meilleur entretien à apporter par chacun/e à sa bicyclette, par exemple par le biais de la création d'espaces de réparation de vélos au sein des maisons de quartier;

– à mettre à l'étude, en coordination avec les autorités fédérales concernées, une procédure d'identification systématique des vélos.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

6. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la motion de MM. François Sottas, Christian Zaugg, Alain Comte, Alain Dupraz, Olivier Norer, Roberto Broggini, Mmes Nicole Valiquer Grecuccio et Sandrine Salerno, renvoyée en commission le 17 mai 2004, intitulée: «Pour la présentation des futurs plans de lignes de trams au Conseil municipal» (M-464 A)[1].

Rapporteur: M. Jacques Mino.

Pour traiter de cet objet, la commission des travaux s'est réunie le 1er septembre 2004 et le 12 janvier 2005, sous la présidence de M. Alain Marquet, puis le 13 avril 2005, sous la présidence de M. Roberto Broggini.

Le rapporteur tient à remercier Mme Ursi Frey pour les notes de séance.

Rappel de la motion:

Considérant que:

– des réalisations attenantes à la nouvelle ligne de tram des Acacias ne sont pas satisfaisantes;
– des inquiétudes persistent concernant la future ligne Cornavin-Meyrin;
– le Conseil municipal souhaite pouvoir faire ses observations éventuelles à la suite d'un passage des dossiers à la commission des travaux,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à lui soumettre pour avis les plans définitifs des lignes de trams futures, plus particulièrement des lignes Cornavin-Meyrin et Bel-Air-Bernex.

[1] «Mémorial 161e année»: Développée, 6761.

Séance du 1er septembre 2004

Audition de MM. Ganty et Grasset, représentants des Transports publics genevois (TPG)

Un commissaire demande combien de temps on gagne lorsqu'un tram roule en site propre dans les deux sens (vitesse commerciale). Il aimerait aussi connaître la situation des lignes de bus.

M. Grasset répond que le tram s'arrête tous les 300 mètres et qu'il doit attendre que la clientèle monte dans la voiture. La vitesse commerciale est de 13 km/h à 15 km/h sur l'ensemble du réseau. Avec des lignes en site propre, on aurait moins d'arrêts et on roulerait plus vite. Mais cela ne peut être souhaitable au centre-ville. Chaque fois que cela est possible, les TPG essaient de négocier un site propre (cf. la ligne de Meyrin). Quant à la situation des lignes de bus, elle est à peu près identique, mais on transporte plus de clients que par le passé.

Un commissaire s'enquiert de la présentation au Conseil municipal des plans des futures lignes de trams.

M. Grasset explique que ces plans sont soumis à la loi fédérale concernant les chemins de fer. Il faut donc des enquêtes également auprès des communes. Une résolution sortira prochainement. Deux consultations au moins ont lieu pour chaque projet.

Quant à la ligne de Meyrin, une convention a été signée pour la mettre en service en 2006. Il faudra commencer le chantier de la Servette en 2005.

Séance du 12 janvier 2005

Audition de MM. Philippe Gfeller, chef du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public, et Jean-Pierre Zoller, chef du Service entretien du domaine public, accompagnés de MM. Prina et Morel

M. Gfeller rappelle la structure d'organisation de l'aménagement des lignes de trams. Il rappelle que la Ville de Genève a le devoir d'entretenir les routes sur le domaine public, également les routes d'importance cantonale ou nationale, en conformité avec le plan adopté par le Grand Conseil dans le cadre de la loi sur la circulation dans le canton. En ville de Genève, une voie du réseau primaire reste une route municipale.

Le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) est chargé de réaliser les voies de trams. Il établit les projets et gère la part la plus importante des coûts, c'est pourquoi il pilote les opérations.

L'exploitation des lignes est confiée aux TPG, puisque les voies recevront ses véhicules.

Comme ces travaux sont réalisés sur une voirie municipale, les services d'aménagement et du génie civil sont associés et vont intervenir au niveau des aménagements complémentaires, mais la Ville n'a pas un rôle prédominant.

La demande de concessions pour exploiter les lignes est faite à Berne et l'approbation des plans est du ressort de la Confédération. Le Conseil municipal est concerné par voie de résolutions.

Ensuite, on passe à la phase de projet, concrétisée par l'approbation des plans gérés par l'Office des transports et de la circulation (OTC) et avalisés par la Confédération.

Un préavis doit être donné par le Conseil administratif et l'on entre ensuite dans la phase des demandes de crédits, sur la base d'un cahier qui répartit les charges entre l'Etat, la Ville et ce qu'il faut réaliser en commun. Ces demandes de crédits sont ensuite examinées par le Conseil municipal.

Le transport collectif TCMC (tram Cornavin-Meyrin-CERN) sera étudié sous peu, portant sur un montant de plus de 30 millions de francs. D'autres tronçons, concernant la desserte d'autres communes, partiront du réseau existant de la ville de Genève.

Le franchissement du pont de la Coulouvrenière pose problème, dans la mesure où il ne pourrait supporter, en termes de transports publics, une ligne de tram supplémentaire.

Un autre problème se pose avec le passage au centre du quartier de la Jonction en direction de Lancy et Onex, communes dont les maires s'intéressent fort à ce dossier.

Lorsque l'on aborde l'approbation des plans, de nombreux préavis sont émis. Pour le tram de Meyrin, il faut en examiner 39, en principe avec un médiateur. Les chantiers sont ouverts avant même que tout soit réglé, soit un peu avant l'entrée en force des plans d'exécution, ce qui met les services de la Ville en difficulté. Aujourd'hui, lors de l'ouverture de chantiers, l'information à la population a été améliorée.

Un commissaire se réjouit de voir que l'OTC attend une deuxième traversée du Rhône par le tram, également souhaitée par le Conseil municipal. Il précise que pour la liaison avec Onex/Bernex tous les problèmes ne sont pas réglés et qu'une demande a été faite de passer par les Acacias, afin de ne pas «fusiller» la desserte par trolleybus jusqu'à Bernex. Concernant le tram de Meyrin, il s'inquiète du nombre de remarques déposées et attend une convocation devant la commission de conciliation. En effet, la demande de crédit arrive avant que tous les problèmes ne soient réglés, d'où de futurs retards au niveau des chantiers.

M. Gfeller adhère à ces propos, semblables d'ailleurs à ceux tenus par le Conseil administratif envers l'Etat. Ce qu'il peut dire, c'est que l'Office fédéral des transports a demandé à l'OTC de piloter l'opération, donc de convoquer chacun, par groupe, par thème, etc. Ainsi, la Ville participe à un groupe de conciliation de l'OTC pour modifier les plans. Les résultats figureront dans la demande de crédit.

Sur le plan de la légalité, l'Office fédéral des transports n'a pas encore tranché quant aux différentes observations et le Conseil d'Etat «milite» pour que le plan déposé soit rapidement approuvé.

Il rappelle que la Ville n'est qu'une des communes participantes et qu'elle ne pilote pas l'opération, bien qu'elle doive parfois résoudre des problèmes qui ne sont pas les siens (cf. Cornavin ou Plainpalais).

Un commissaire relève ainsi que la nouvelle procédure engendre des blocages (cf. la piste cyclable de Plainpalais).

M. Zoller précise que dans le document distribué figure le nom des associations qui ont élaboré la directive, dont un résumé a été distribué. Le commissaire qui est intervenu sur ce point répond que les associations, qui ne sont pas toutes d'accord, n'ont fait que participer à ce travail et qu'elles ne décident pas. Il souhaite que la commission puisse disposer des procès-verbaux des séances en question. Un autre commissaire remarque que, lors de ces rencontres, il lui a été conseillé de se taire pour ne pas retarder le chantier, avec promesse que les choses s'arrangeront. Il constate que ce n'est pas le cas et que ces promesses n'ont pas été tenues.

En réponse à une remarque d'un commissaire, M. Prina reconnaît que la question des arrêts «viennois» pose problème et qu'une évaluation est en cours.

Séance du 13 avril 2005

Audition de M. Burri, directeur de l'OTC

M. Burri rappelle que c'est le DAEL qui étudie, maîtrise et finance le projet. Le Groupe de transport collectif 2005 (TC 2005) suit les chantiers Lancy, Meyrin, Grand-Saconnex et Onex. Il étudie l'approbation des plans et les procédures cantonales et communales qui devront ensuite être approuvées par Berne. Les communes cofinancent et la Ville doit en plus assumer les travaux qui lui incombent.

Avant l'enquête publique, le projet doit faire l'objet de demandes de financement. Le Canton dispose de 30 millions par an sur dix ans pour ce type de travaux. La Ville, de son côté, doit obtenir du Conseil municipal des crédits sur la base de soumissions, au moment même où le Canton ouvre déjà les chantiers, ce qui pose problème.

Afin d'améliorer la collaboration Ville/Etat, le projet de la ligne Cornavin-Meyrin-CERN a été étudié en amont sur la base de devis. De plus, le projet a été présenté à la commission en commun entre la Ville et l'Etat. On espère ouvrir le chantier à la fin de 2005.

Concernant la ligne vers Onex/Bernex, plusieurs trajets sont à l'étude: soit par la Jonction (boulevard Saint-Georges, rue du Stand), soit par le pont Butin, soit encore par les Acacias.

Un commissaire s'inquiète du sort qui sera réservé au trolleybus de Bernex, dans l'hypothèse du tracé par la Jonction. Il rappelle une ancienne motion du Conseil municipal demandant que le secteur d'Onex soit desservit par la branche «Acacias».

Discussion

Les commissaires rappellent que le DAEL est le maître d'œuvre. L'OTC et la Ville viennent en complément. Par ailleurs, le Conseil municipal devrait pouvoir connaître tous les tracés, plans et projets de lignes. C'est pourquoi il faut demander au Conseil administratif de prévoir une séance d'information, soit au Muséum, soit une demi-heure en séance plénière, soit encore une information au public sur TV Léman bleu.

Un commissaire précise que la loi sur les transports publics (H 1 50, art. 4) donne déjà tous les éléments, tout en ne contenant que des plans d'intention permettant de garder une marge de manœuvre pour l'implantation des lignes. Une information complémentaire devrait être présentée en lien avec l'Etat.

Tous les groupes se disent prêts à passer au vote.

Amendement proposé

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'organiser, en collaboration avec les autorités cantonales, une séance d'information à destination de l'ensemble du Conseil municipal, afin de décrire et de commenter les projets d'extension du réseau de tramways. D'autre part, le Conseil administratif est invité à informer le Conseil municipal lors de modifications significatives.»

Vote

Cet amendement, qui remplace l'invite initiale, est accepté à l'unanimité des 14 commissaires présent-e-s (1 DC, 3 S, 2 AdG/SI, 1 R, 1 T, 3 L, 2 UDC,1 Ve)

La motion M-464, ainsi amendée, est ensuite acceptée à l'unanimité.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'organiser, en collaboration avec les autorités cantonales, une séance d'information à destination de l'ensemble du Conseil municipal, afin de décrire et de commenter les projets d'extension du réseau de tramways. D'autre part, le Conseil administratif est invité à informer le Conseil municipal lors de modifications significatives.

M. Jacques Mino, rapporteur (AdG/SI). Cet objet a été traité très rapidement et efficacement par la commission des travaux. Je rends hommage à M. Alain Marquet, qui a présidé la première séance consacrée à la motion M-464 – ce fut l'une de ses dernières séances de commission – ainsi qu'à M. Broggini, qui a présidé la seconde.

M. Burri, directeur de l'Office des transports et de la circulation (OTC), au cours de son audition, a clarifié une situation qui, pour la plupart d'entre nous, n'était pas simple. En effet, nous ne savions pas qui fait quoi, lors de l'aménagement d'une nouvelle ligne de tram, et – à l'exception de personnes spécialisées en la matière, comme M. Ducret – nous avions besoin de quelques éclaircissements à ce sujet. M. Burri nous a rappelé que le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) est l'instance qui étudie, maîtrise et finance le projet des futures lignes de trams genevoises. En effet, le Canton alloue 30 millions de francs par année, sur dix ans, pour les financer. Je signale que, selon M. Ferrazino, la Ville consacre 20 millions de francs chaque année aux lignes de trams; on ne nous l'avait pas dit à la commission, mais je pense que c'est une information tout à fait intéressante, puisqu'elle fait de la Ville la deuxième instance responsable dans l'étude de ces projets.

En général, lorsque le Conseil administratif nous soumet des demandes de crédit, le Canton a déjà commencé les travaux concernés, ce qui pose un problème à la Ville. Nous sommes donc satisfaits d'avoir appris que, dorénavant, pour éviter ce genre de décisions à prendre a posteriori par le Conseil municipal – ce qui est fort désagréable – le Canton et la Ville ont inauguré une étude commune, en avance, de leurs projets, afin que nous puissions mener notre réflexion à temps.

Plusieurs nouvelles lignes sont en projet, et nous en entendons beaucoup parler. Ce fut le cas hier encore, à propos de la rue des Deux-Ponts et du tram Onex-Bernex, qui pourrait passer soit par la Jonction, soit – éventuellement – par le pont Butin ou les Acacias. Nous avons tous intérêt à bien comprendre les tenants et les aboutissants de ces divers projets. La commission des travaux demande donc au Conseil administratif de se mettre d'accord avec l'Etat pour nous faire une présentation commune de leurs intentions concernant les futures lignes de

trams; une telle séance avait d'ailleurs eu lieu dans cette enceinte à propos de la ligne Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA), et elle avait été fort appréciée.

Trois idées ont émergé des discussions en commission qui ne figurent pas dans le texte finalement voté, mais je les évoque quand même: cette nouvelle présentation pourrait avoir lieu au Muséum d'histoire naturelle, ou durant une demi-heure au cours d'une séance plénière, ou encore par le biais d'une information publique sur TV Léman bleu. Le Conseil administratif choisira l'option qu'il souhaite adopter.

Enfin, je souligne que la commission des travaux a voté la motion M-464 amendée à l'unanimité. Je précise que je m'exprimais au nom de l'Alternative en deuxième partie de mon intervention.

Premier débat

M. Michel Ducret (R). Cette motion, il faut le relever, est née d'une inquiétude largement justifiée par les impacts et les coûts, pour notre municipalité, du développement du réseau de trams. Je rappelle que toutes ces lignes de transports publics, essentielles pour notre collectivité, passent peu ou prou sur le territoire municipal, sans exception. Cette tendance, encore très marquée actuellement et pour quelque temps encore, va peu à peu s'atténuer. En effet, le tram avancera de plus en plus en direction de la périphérie, et les changements en ville même seront moins nombreux. Néanmoins, il y aura encore beaucoup de développements à envisager, ce que je souhaite.

Comme l'a dit M. Mino tout à l'heure, la commission des travaux a très bien travaillé. La modification des invites initiales de la motion M-464, qui manquaient quelque peu de réalisme, a ramené cette dernière dans le cadre du possible et des lois en vigueur au sein de notre municipalité. Dans ces conditions, évidemment, c'est avec un très grand plaisir que le Parti radical soutiendra cette motion amendée par la commission.

M. Jean-Marie Hainaut (L). Le Parti libéral soutiendra également la motion M-464 amendée par la commission.

Je souhaite néanmoins faire un commentaire. M. Mino a évoqué les diverses possibilités proposées par la commission des travaux en ce qui concerne les modalités d'organisation de la séance d'information demandée. Le Conseil administratif en décidera, bien évidemment, mais si elle n'a pas lieu dans le cadre d'une séance plénière, il serait hautement souhaitable qu'elle soit prévue aux heures de réunion des commissions, afin que le plus grand nombre possible de conseillers municipaux puisse y participer. Malheureusement, nous avons trop

souvent des séances de concertation ou d'information durant les heures de bureau et, pour beaucoup d'entre nous, il est très difficile de nous y rendre. Je me souviens de la séance d'information consacrée au CEVA et organisée en collaboration avec les autorités cantonales; elle s'était déroulée dans cette enceinte au cours d'une séance plénière et, personnellement, j'avais trouvé que c'était une très bonne solution: au moins, les conseillers municipaux étaient présents! Je souhaite que le Conseil administratif fasse en sorte que le plus grand nombre possible d'entre nous assiste à la présentation, sous la forme choisie, concernant les futures lignes de trams, et cela dans le cadre des horaires de travail habituels du Conseil municipal.

M. Robert Pattaroni (DC). Notre parti est lui aussi d'accord de monter dans le tram, et nous espérons que le Conseil administratif organisera la séance d'information demandée le plus rapidement possible. Je pense qu'une telle réunion doit avoir des objectifs précis. En effet, il s'agit non seulement d'informer, mais de faire en sorte que nous soyons à l'avance rendus attentifs aux différents obstacles que peuvent rencontrer ces lignes de trams, afin d'améliorer leur vitesse commerciale.

J'emprunte régulièrement le tram et, tout à l'heure encore, j'ai constaté que sa vitesse est très inférieure à ce qu'elle pourrait être. Ce problème – nous le savons bien, même s'il nous manque ce soir notre wattman spécialiste, M. Sottas – est dû au manque de coordination des feux de circulation. Mais il est possible d'améliorer cette situation. J'évoquerai encore d'autres obstacles que l'on aurait pu éviter, comme par exemple cet immeuble situé au haut de la rue de la Servette: la Ville aurait dû faire en sorte de ne pas le maintenir. Je pense que, dorénavant, si nous voulons vraiment donner la priorité aux trams, ils devront être aussi efficaces que ceux d'autres villes modernes.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je dirai deux mots pour évoquer, comme M. Mino tout à l'heure, le travail effectué en bonne intelligence par le Canton et la Ville. L'expérience que nous avons eue sur ce plan au sujet du dernier tronçon qui a occupé le Conseil municipal, à savoir l'extension de la ligne de tram de Cornavin vers Meyrin, jusqu'au Bouchet en ce qui concerne le territoire municipal, est plutôt convaincante. Comme les membres de la commission des travaux s'en souviennent sans doute, l'audition des représentants de la Ville et de ceux de l'Etat a eu lieu en même temps. M. Burri, pour l'OTC, est venu avec mes services et moi-même pour présenter ce projet à la commission des travaux.

A l'avenir, je pense qu'il faudra procéder de la même manière, c'est-à-dire que la commission chargée de l'étude des lignes de trams devra procéder à l'audition du Canton et de la Ville. C'est ainsi que nous procédons actuellement –

l'exemple de l'extension du tram vers la place des Nations par la rue de Lausanne nous a permis de tirer un certain nombre de leçons – et, ainsi, nous anticipons les problèmes qui se poseront. Tel n'était pas le cas auparavant, non pas que les services municipaux travaillaient moins bien, mais parce que les dossiers leur parvenaient un peu tardivement.

Comme vous le savez, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, une autorisation fédérale est tout d'abord délivrée, puis le dossier nous est présenté par l'autorité cantonale. De ce fait, la municipalité se retrouvait en quelque sorte mise devant le fait accompli, une fois que tout était déjà réglé. L'exemple du tram Cornavin-Meyrin-CERN (TCMC) l'illustre assez bien. En effet, plusieurs problèmes se posaient concernant ce tronçon, dont celui de l'immeuble situé à la rue de la Servette évoqué par M. Pattaroni. Ce point a néanmoins fait l'objet d'une réponse circonstanciée, après examen des avantages et des inconvénients de l'option envisagée, laquelle entraînait certaines conséquences sur les bâtiments construits.

Un autre problème se posait: celui de l'arborisation. L'option retenue impliquait le déboisement de tout le centre de la rue de la Servette, devant la Migros, avant le carrefour de l'avenue Wendt. Nous avons demandé au Canton d'examiner des alternatives à ce projet; lorsque les ingénieurs nous les ont présentées, nous avons constaté qu'elles n'étaient pas souhaitables, car elles avaient pour conséquence, justement, de nuire à la vitesse commerciale du tram, de remettre en cause l'existence de la piste cyclable ou, encore, la largeur des trottoirs. Nous avons donc dû admettre que l'option retenue, malgré les conséquences fâcheuses qu'elle entraînait par rapport à l'arborisation, était la plus justifiée. Néanmoins, nous avons fait déplacer l'arrêt du tram initialement prévu sur la rue de la Servette, afin de tenir compte des distances nécessaires entre les différents arrêts.

Nous avons également dû faire face au problème de la caserne des pompiers. En effet, le Service d'incendie et de secours (SIS) nous a fait remarquer à juste titre que le projet initial tel qu'il avait été déposé pourrait tout simplement mettre en danger les hommes du feu et entraver leur travail. Après une concertation entre la Ville, le DAEL et le Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement (DIAE), nous avons réussi à trouver une solution qui ménage les intérêts des uns et des autres. Cela démontre bien que nous avons heureusement trouvé une manière satisfaisante de procéder entre ces différentes instances.

Elle doit maintenant satisfaire le Conseil municipal. C'est l'objectif de cette motion M-464 amendée par la commission, qui, comme M. Mino l'a dit, traduit les efforts – rarement évoqués – fournis par la Ville sur le plan des investissements destinés aux futures lignes de trams. Le Canton, contrairement aux communes, dispose, dans son budget voté chaque année par le Grand Conseil, d'une ligne de 30 millions de francs qui peut être consacrée aux transports publics à

Genève. La Ville, quant à elle, vote dans ce but des crédits d'investissement. Le dernier en date accepté par le Conseil municipal concerne une somme supérieure à 40 millions de francs, pour des travaux qui vont s'échelonner sur deux ans. Cela représente grosso modo 20 millions de francs investis annuellement pour l'extension des lignes de trams.

Nous débattrons tout à l'heure à ce sujet, par rapport au plan financier d'investissement. Bien évidemment, réduire le montant global des investissements – c'est ce que certains veulent – tout en sachant qu'il comporte des sommes de cet ordre pour l'extension du réseau de trams, qui n'est pas terminée et pour laquelle nous avons encore beaucoup à faire, revient en quelque sorte à remettre en cause cette politique de développement des transports publics à Genève. Mais nous mènerons ce débat tout à l'heure.

Pour le moment, le Conseil administratif fait bon accueil à la motion M-464 amendée par la commission. Nous ne pouvons que saluer, une fois encore, les efforts des uns et des autres pour créer un réseau de trams un peu plus digne de notre ville. En effet, il s'agit non seulement – je terminerai par là – de parvenir à recréer petit à petit le réseau qui faisait la fierté de Genève il y a quelques décennies, mais surtout de favoriser le transfert modal pour diminuer la charge du trafic automobile, dont nous subissons les conséquences tout particulièrement au niveau de la pollution. Cette situation a un coût beaucoup plus élevé que celui que j'ai évoqué tout à l'heure à propos des sommes allouées chaque année par la Ville en vue de l'extension du réseau des trams.

Deuxième débat

Mise aux voix, la motion amendée par la commission est acceptée à l'unanimité.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'organiser, en collaboration avec les autorités cantonales, une séance d'information à destination de l'ensemble du Conseil municipal, afin de décrire et de commenter les projets d'extension du réseau de tramways. D'autre part, le Conseil administratif est invité à informer le Conseil municipal lors de modifications significatives.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

7. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la motion de MM. François Sottas, Christian Zaugg, Alain Comte, Alain Dupraz, Olivier Norer, Roberto Broggini, Mmes Nicole Valiquer Grecuccio et Sandrine Salerno, renvoyée en commission le 17 mai 2004, intitulée: «Amélioration de la circulation des trams et des vélos à la rue de Lausanne» (M-465 A)[1].

Rapporteur: M. Jacques Mino.

Pour traiter de cet objet, la commission des travaux s'est réunie le 1er septembre 2004 et le 12 janvier 2005, sous la présidence de M. Alain Marquet, puis le 13 avril 2005, sous la présidence de M. Roberto Broggini.

Le rapporteur tient à remercier Mme Ursi Frey pour les notes de séance.

Rappel de la motion

Considérant:

– la mise en service du tram à la rue de Lausanne et les questions qu'elle a soulevées;
– la nécessaire valorisation de l'ensemble des moyens de transport écomobiles sur cet axe,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif, en lien avec l'Office des transports et de la circulation:

– à étudier et à réaliser des mesures visant à améliorer la circulation des trams à la rue de Lausanne, notamment en coordonnant les feux préférentiels, en procédant à la suppression de certaines traversées routières des voies;
– à étudier et à réaliser des mesures visant à améliorer et à rendre effective la continuité de la bande/piste cyclable entre l'avenue de France et la gare de Cornavin.

Séance du 1er septembre 2004

Audition de MM. Ganty et Grasset, représentants des Transports publics genevois (TPG)

Un commissaire relève le manque de fluidité de la circulation du tram à la rue de Lausanne. Des véhicules tournent à gauche, dépassent et bloquent le tram. De

[1] «Mémorial 161e année»: Développée, 6761.

plus, l'Office des transports et de la circulation (OTC) semble n'avoir pas encore procédé à certains réglages. Face à ces comportements irresponsables (notamment, dépassement du tram à l'arrêt) que la police devrait réprimer, que comptent faire les TPG?

M. Grasset confirme que les conditions étaient difficiles pendant huit mois, toutes les régulations n'étant pas terminées et l'enrobé définitif pas posé. Maintenant, la plupart des problèmes sont résolus et l'on tient les horaires.

Quant à sanctionner le franchissement de la double ligne blanche pour dépasser le tram, les TPG ont demandé une présence accrue de la gendarmerie et de la police municipale, laquelle était souvent présente.

M. Ganty ajoute que tout sera mis en place au début de novembre, y compris la régulation du trafic.

Un commissaire demande combien de temps on gagnerait si le tram roulait en site propre dans les deux sens (vitesse commerciale). Il aimerait aussi connaître la situation des lignes de bus.

M. Grasset répond que le tram s'arrête tous les 300 mètres et qu'il doit attendre que la clientèle monte dans la voiture. La vitesse commerciale est de 13 km/h à15 km/h sur l'ensemble du réseau. Avec des lignes en site propre, on aurait moins d'arrêts et l'on roulerait plus vite. Mais cela ne peut être souhaitable au centre-ville. Chaque fois que cela est possible, les TPG essaient de négocier un site propre (cf. la ligne de Meyrin). Quant à la situation des lignes de bus, elle est à peu près identique, mais on transporte plus de clients que par le passé.

Séance du 12 janvier 2005

Audition de MM. Philippe Gfeller, chef du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public, et Jean-Pierre Zoller, chef du Service entretien du domaine public, accompagnés de MM. Prina et Morel

M. Prina précise que son service est intervenu auprès de l'OTC au sujet de la ligne de tram de Sécheron. Des ajustements ont été faits, mais des modifications sont encore à apporter à la rue de Lausanne pour améliorer la progression du tram (carrefour de la rue de Monthoux). Le tourner à gauche est vraiment pénalisant pour le tram et provoque de longues files d'attente. Il faudra tester le système lorsque toutes les mesures seront opérationnelles. Il faudrait en référer à l'OTC, si d'éventuelles mesures plus drastiques devaient être prises pour diminuer le trafic, telles que la suppression du tourner à gauche, ce qui pénaliserait le centre commercial des Cygnes et diminuerait encore l'accès aux Pâquis.

Il répond à un commissaire que le service dispose d'outils informatiques pour tester la fluidité du trafic, mais que le comportement de chaque automobiliste est différent, comme chaque situation l'est également.

Un commissaire constate que la vitesse de circulation est plus faible aujourd'hui qu'avant les travaux et souhaite connaître l'évolution de la vitesse commerciale depuis le début. De plus, il y a des problèmes pour la desserte de Sécheron. Il semble que les associations n'ont pas été consultées.

Il lui est répondu que ses remarques seront transmises aux services concernés.

Un commissaire aborde la question des pistes cyclables discontinues entre l'avenue de France et Cornavin. Les cyclistes doivent passer sur les arrêts (Butini) sans continuité de la piste cyclable, ce qui augmente les risques d'accident.

M. Morel répond qu'à Butini les trottoirs ont été abaissés et des arbres plantés, ce qui reste une mauvaise solution pour les cyclistes non habitués. Il s'agissait, au départ, de faire passer les cyclistes sur un trottoir et de signaler par un panneau la mixité à certains endroits entre piétons et cyclistes. Mais l'OTC n'a pas accepté cette solution. Lui-même pense qu'il n'est pas souhaitable de supprimer les arbres, mais ne sait que proposer. Il estime qu'à la hauteur de la rue du Môle la situation est pire. On manquerait de place même si on utilisait le trottoir.

M. Zoller précise que dans le document distribué figure le nom des associations qui ont élaboré la directive, dont un résumé a été distribué. Le commissaire qui est intervenu sur ce point répond que les associations, qui ne sont pas toutes d'accord, n'ont fait que participer à ce travail et qu'elles ne décident pas. Il souhaite que la commission puisse disposer des procès-verbaux des séances en question. Un autre commissaire remarque que, lors de ces rencontres, il lui a été conseillé de se taire pour ne pas retarder le chantier, avec promesse que les choses s'arrangeront. Il constate que ce n'est pas le cas et que ces promesses n'ont pas été tenues.

En réponse à une remarque d'un commissaire, M. Prina reconnaît que la question des arrêts «viennois» pose problème et qu'une évaluation est en cours.

Les invités s'étonnent des propos d'un commissaire qui laisse entendre que les chauffeurs de la ligne N° 1, qui dessert la rue de Monthoux, auraient une autorisation spéciale pour couper une ligne de sécurité et que, de plus, les voitures partent en même temps que le bus.

Séance du 13 avril 2005

Audition de M. Burri, directeur de l'OTC

M. Burri explique le temps de parcours planifié pour la ligne Cornavin-Nations qui était de huit minutes. A la mise en service, ce temps était de neuf à dix

minutes. Actuellement, il est proche de huit minutes et à la fin de 2005 il devrait être proche de sept minutes, soit à peu près la vitesse de 18 km/h prévue par la loi. Depuis le dépôt de la motion, on a surtout réussi à rendre les parcours plus réguliers. Les enrobés doivent encore être posés et il n'a pas été possible de placer au sol les détecteurs de véhicules.

La ligne du 15 peut maintenir un bon horaire, mais cela pénalise les wattmans, qui ne peuvent respecter leur temps de pose au terminus.

Concernant la circulation des vélos, les solutions adoptées l'ont été en partenariat Ville/associations et ont fait l'objet d'un consensus partiellement insatisfaisant, du fait des contraintes découlant des choix faits par le Conseil d'Etat.

Il semble que le trajet des vélos en direction de l'avenue de France donne satisfaction. En direction de Cornavin, à la hauteur de l'arrêt «Valais», les vélos doivent passer sur le trottoir, ce qui peut se justifier du fait qu'ils doivent pouvoir accéder aux places de stationnement prévues pour les deux-roues.

Une commissaire demande si le fait qu'en descendant l'avenue de France, sur le pont, vélos et piétons partagent le même trottoir. Il lui est répondu que cela ne pose pas de problèmes, mais que la question demeure de savoir s'il faut mettre des bordures de trottoir droites ou abaissées.

Une autre commissaire relève le danger posé par le tourner à gauche des voitures vers la rue de Monthoux. Elle se plaint des mauvaises solutions choisies pour la place de Cornavin.

Il lui est rappelé que le site mixte souhaité n'a pas été retenu par le Canton, qui a opté pour des trottoirs larges. Le compromis, bien sûr, n'est pas très heureux. On a déjà supprimé trois tourner à gauche et il en reste deux. Monthoux est le plus problématique, mais il faut préserver l'accès aux Pâquis. Il vaut mieux miser sur l'amélioration de la régulation.

Quant à la place de Cornavin, même si beaucoup d'usagers peuvent se trouver désarçonnés par la nouveauté, les cyclistes s'y trouvent très à l'aise et ont même un aménagement à disposition dans la partie sud. Les agents verbalisent pour maintenir le respect des règles.

Un commissaire aborde la question de la desserte de Sécheron. M. Burri explique que l'on a pensé prolonger le parcours de la ligne du bus N° 1 en direction de Sécheron en passant par la rue du Valais et par les rues Rothschild et Butini. Mais il était difficile de supprimer les stationnements. Il est possible de passer par la rue Gautier, mais cela suppose d'installer des feux sur les quais, ce qui est prévu pour la fin de 2005. Il y aura un arrêt à la hauteur de la rue Châteaubriand et un nouveau débarcadère des Mouettes à proximité. Des modifications

ont été apportées à la circulation de la navette TPG. La variante Gautier sera exploitée et d'autres rues seront analysées. La prolongation de la ligne 28 venant de l'aéroport serait intéressante, mais trop coûteuse pour les TPG.

Discussion

Un commissaire relève que, si tout le monde semble content, les wattmans protestent contre les autorisations de tourner à gauche qui les empêchent de tenir la vitesse commerciale prévue de 18 km/h. La vitesse actuelle est de 15 km/h, alors qu'ailleurs elle est de 21 ou 23 km/h.

A l'époque, tous les partis, sauf les Verts et les socialistes, défendaient la nécessité de mettre le tram en site propre. Le Conseil d'Etat en a décidé seul autrement.

Un amendement à la première invite est proposé pour ajouter, après «à réaliser»:

premier amendement: «notamment dans le sens Nations-gare».

Plusieurs commissaires pensent qu'il faut maintenant au moins supprimer le tourner à gauche vers la rue de Monthoux et proposent d'amender aussi la première invite dans ce sens, avec demande d'étudier un trajet d'évitement permettant d'entrer dans les Pâquis par une autre voie:

deuxième amendement: «en particulier le tourner à gauche de la rue de Monthoux, en étudiant des solutions de remplacement».

Un commissaire demande que l'on ajoute un amendement à la seconde invite, demandant que les bords de trottoir soient chanfreinés, de manière à permettre aux cyclistes de les franchir sans danger:

troisième amendement: «et à chanfreiner les bordures en granit au droit des trottoirs traversants».

Vote

Le premier amendement est accepté à l'unanimité des 14 présent-e-s.

Le deuxième amendement est accepté par 9 oui (1 DC, 3 S, 2 AdG/SI, 1 R, 1 T,1 Ve) et 5 abstentions (3 L, 2 UDC).

Le troisième amendement est accepté à l'unanimité des 14 présent-e-s.

La motion M-465 ainsi amendée est acceptée par 9 oui (1 DC, 3 S, 2 AdG/SI, 1 R, 1 T, 1 Ve) et 5 abstentions (3 L, 2 UDC).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif, en lien avec l'Office des transports et de la circulation:

– à étudier et à réaliser, notamment dans le sens Nations-gare, des mesures visant à améliorer la circulation des trams à la rue de Lausanne, notamment en coordonnant les feux préférentiels, en procédant à la suppression de certaines traversées routières des voies, en particulier le tourner à gauche de la rue de Monthoux, en étudiant des solutions de remplacement;
– à étudier et à réaliser des mesures visant à améliorer et à rendre effective la continuité de la bande/piste cyclable entre l'avenue de France et la gare de Cornavin, et à chanfreiner les bordures en granit au droit des trottoirs traversants.

Premier débat

M. Olivier Norer (Ve). Encore une fois, je m'exprime ici au nom de l'Alternative. L'étude de la motion M-465 en commission a demandé beaucoup de temps – moins, toutefois, que celui nécessaire à la réalisation des travaux que l'Etat est censé mener à bien à la rue de Lausanne.

Une année et demie après la mise en circulation du tram 13 à destination de la place des Nations, cette motion conserve tout son intérêt. En effet, il y a encore beaucoup à faire pour que la circulation des trams et des vélos à la rue de Lausanne soit satisfaisante. Je voudrais insister en particulier sur un point sur lequel la commission des travaux a tenu à amender le texte original: il s'agit du «Tourner à gauche» de la rue de Lausanne vers celle de Monthoux. Il gêne passablement la circulation des trams, il est dangereux pour les cycles et, par là même, il réduit la fluidité du trafic automobile en général. Cette situation est inacceptable et nous sommes satisfaits de constater que la commission, après en avoir été informée, a agi afin d'y remédier.

En effet, il est regrettable que la circulation des voitures entrave celle des trams et menace celle des cycles. D'ailleurs, cette problématique doit être traitée globalement par la Ville et, en l'occurrence, dans le cadre du quartier des Pâquis. En effet, le développement de la voiture et la multiplication du nombre d'automobiles ne sont souhaités par personne, ni sur les bancs de la droite, ni sur ceux de la gauche, et il est temps de concrétiser cette affirmation.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la motion M-465 amendée par la commission va dans ce sens et l'Alternative vous invite à la renvoyer au Conseil administratif.

M. Michel Ducret (R). Ce soir, le groupe radical exprime sa satisfaction de voir – enfin! – les socialistes et les Verts rejoindre tous les autres partis représentés dans ce canton pour critiquer le projet malheureux à cause duquel, aujourd'hui encore, les services offerts par le tram 13 équivalent à ce qu'on faisait auparavant avec l'autobus, mais seulement parce qu'il y a un arrêt de moins sur la rue de Lausanne! Quant aux cyclistes, cette situation en est presque au point de les transformer en kamikazes, s'ils se conforment aux indications routières qui les concernent! D'ailleurs, ceci les incitent plutôt à rouler sur les trottoirs, au lieu de suivre les itinéraires recommandés.

Il est évident que les radicaux accepteront la motion M-465 amendée par la commission, mais nous déplorons ce constat d'échec quant à l'attractivité du tram 13 – installé à coups de millions de francs à la rue de Lausanne – et quant à l'efficacité des pistes cyclables tracées, en principe, pour favoriser la circulation des deux-roues. C'est quand même un peu cher payer, pour avoir seulement un peu amélioré l'aménagement urbain au profit des piétons, comme si la rue de Lausanne était tout à coup devenue une sorte de centre-ville! Je ne nie pas le gain obtenu par rapport à la qualité de la rue de Lausanne, mais il est dommage que ce soit au détriment de l'attractivité des transports publics.

Croyez-moi, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ce problème n'est peut-être pas encore très sensible en ce qui concerne le tronçon situé entre la place des Nations et la gare de Cornavin mais, lorsque la ligne sera prolongée au-delà, vers le Grand-Saconnex – voire plus loin – la vitesse commerciale insuffisante des trams à la rue de Lausanne deviendra un sérieux handicap pour les transports collectifs sur cet axe.

C'est dommage, je le répète, d'autant plus que cette situation aurait pu être évitée si nous avions fait preuve d'unanimité dans cette enceinte. Je rappelle que le Conseil administratif et la majorité du Conseil municipal – comme celle du Grand Conseil – se sont prononcés contre le projet tel qu'il a été réalisé. Mais l'entêtement de certains nous a conduits vers une solution calamiteuse et regrettable, c'est pourquoi la motion M-465 amendée par la commission est la bienvenue.

J'espère que nous obtiendrons un jour non seulement les corrections qu'elle demande, mais également de réelles modifications permettant d'assurer un service de transports publics sérieux, grâce à des trams entièrement en site propre dans les deux sens, y compris Nations-Cornavin sur l'axe de la rue de Lausanne. Cela est nécessaire, si nous voulons des transports collectifs crédibles. Je termine par un souhait sur lequel je tiens à insister: plus jamais ça!

M. Didier Bonny (DC). En effet, la meilleure solution aurait été celle d'un tram 13 en site propre, mais tel n'est pas le cas, et il faut faire avec ce qu'on a.

Un point m'étonne, dans le rapport de M. Mino relatant les auditions de M. Burri, directeur de l'Office des transports et de la circulation (OTC), et des représentants des Transports publics genevois (TPG). Il semblerait que, finalement, tout le monde soit relativement satisfait de la situation actuelle; tout va à peu près pour le mieux, même si on admet que la vitesse commerciale du tram n'était pas suffisante au départ. Or, malgré toutes les réflexions positives que nous avons entendues lors de ces auditions, la motion M-465 a été maintenue et même amendée par la commission.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, permettez-moi de l'envisager sous un autre angle, celui des habitants des Pâquis. Imaginons qu'on ne puisse plus tourner à gauche à la rue de Monthoux – la motion demande l'étude de solutions de remplacement, mais c'est du blablabla! Ceux qui connaissent l'endroit concerné savent très bien qu'on ne peut pas songer à tourner à droite sur la rue de Lausanne pour faire un détour et pénétrer à nouveau dans les Pâquis, ce n'est absolument pas possible! Si l'accès à la rue de Monthoux est fermé dans ce sens, que va-t-il se passer? Les rues Amat et du Môle, où il sera encore permis de tourner, devront absorber tout le trafic.

Vous ne le savez peut-être pas, chers collègues, si vous ne connaissez pas le quartier des Pâquis, mais la rue du Môle vient d'être décrétée zone de rencontre. D'ailleurs, j'ai évoqué ce point récemment dans cette enceinte car, pour l'instant, la première partie de ladite rue ressemble plutôt à un boulevard… Enfin, il paraît que cette situation sera améliorée.

Je reprends mon intervention concernant la motion M-465 amendée par la commission. Quelles en seront les conséquences, si on enlève le «Tourner à gauche» de la rue de Monthoux? Tout le trafic sera reporté sur la rue du Môle, qui débouche sur l'école de Pâquis-centre et celle de la rue de Zurich! Si vous jugez cette solution intelligente, quant à moi, je la trouve totalement stupide! D'ailleurs, je suis très étonné que l'Alternative la soutienne. A mon avis, ses membres ne sont pas allés voir ce qui se passe aux Pâquis.

En raison de tout ce que je viens de dire, le Parti démocrate-chrétien dépose un amendement à la première invite de la motion telle qu'elle nous est soumise ce soir. Nous demandons de supprimer le terme «notamment» à la deuxième ligne et de terminer l'invite après «feux préférentiels». Elle serait donc modifiée comme suit:

Projet d'amendement

«– à étudier et à réaliser, notamment dans le sens Nations-gare, des mesures visant à améliorer la circulation des trams à la rue de Lausanne, en coordonnant les feux préférentiels;»

J'espère que le plénum aura entendu les arguments que j'ai évoqués tout à l'heure!

M. Georges Queloz (L). Après les deux premiers orateurs qui se sont exprimés sur cet objet, je pensais que tout le monde était satisfait et que je serais, une fois de plus, le seul à n'être en tout cas pas convaincu. Mais maintenant – une fois n'est pas coutume – je suis absolument d'accord avec ce que vient de dire M. Bonny, et c'est d'ailleurs pour la même raison que le groupe libéral s'est abstenu lors du vote en commission.

Je voudrais d'abord m'expliquer sur une phrase de la page 3 du rapport, pour ceux qui l'ont lu: «Les invités s'étonnent des propos d'un commissaire qui laisse entendre que les chauffeurs de la ligne N° 1, qui dessert la rue de Monthoux, auraient une autorisation spéciale pour couper une ligne de sécurité et que, de plus, les voitures partent en même temps que le bus.» En effet, les conducteurs du bus N° 1, après la gare, quand ils tournent à droite pour emprunter la rue de Monthoux, doivent couper une ligne de sécurité. J'en ai même interrogé un pour savoir comment cela était possible et il m'a répondu qu'il en avait l'autorisation. Le problème, c'est que le conducteur a beau avoir une autorisation reconnue par la police, l'automobiliste qui part en même temps que lui sur la droite l'ignore!

Cette situation montre bien à quel point la gabegie règne dans le secteur concerné, et personne n'est véritablement content de la circulation des véhicules à cet endroit. Cette motion voudrait satisfaire une partie des usagers du domaine public, c'est-à-dire les transports publics, mais il reste à résoudre le problème des habitants du quartier! Comme l'a dit M. Bonny, les automobilistes sont obligés de tourner dans la rue du Môle – bien qu'elle soit maintenant en zone à 30 km/h – pour emprunter la rue de Berne et remonter ensuite la rue de Monthoux, afin de parvenir au parking d'un centre commercial très fréquenté. Cet accès-là est problématique. Je le répète: certains veulent, par le biais de la motion M-465, résoudre un problème donné en contentant une partie des usagers du domaine public, à savoir les transports en commun, mais les transports privés, eux, n'obtiendront toujours pas satisfaction!

Pour la petite histoire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, sachez que, après la séance de commission où nous avons discuté du problème du bus qui ne peut tourner à droite qu'en coupant une ligne de sécurité, il a encore fallu attendre deux mois et demi avant qu'une ligne pointillée soit peinte à côté de la ligne de sécurité et que le parcours du bus N° 1 soit conforme à la législation à cet endroit. Pour cela, j'ai dû m'adresser au président du conseil d'administration des TPG, M. Michel Jaquet – comme quoi il vaut mieux s'adresser au Bon Dieu qu'à ses saints – et, trois jours plus tard, l'affaire était réglée. A bon entendeur…

M. Jean-Marie Hainaut (L). Le groupe libéral soutiendra l'amendement déposé tout à l'heure par le Parti démocrate-chrétien, car il est marqué au coin du bon sens. Réfléchissons maintenant une seconde au détour que doit faire l'automobiliste qui veut accéder aux Pâquis et se retrouve en haut de la rue de Monthoux dans l'impossibilité de tourner à gauche: il devra aller pratiquement jusqu'au pont de la Coulouvrenière! S'il connaît le chemin, il a encore vite le temps de s'engager du côté de Saint-Gervais, de redescendre et d'éviter de traverser le Rhône – mais autrement, il devra le traverser, et c'est tout juste s'il ne rejoindra pas les Pâquis par Rive! Je crois donc qu'il est important de considérer cet aspect de la situation. En effet, les aménagements actuels à la rue de Lausanne entraînent des contraintes pour les automobilistes, et celle que je viens d'évoquer est véritablement de nature à gêner l'accès au quartier des Pâquis.

Je voulais faire une deuxième remarque, qui va dans le même sens. J'estime que les habitants des Pâquis paient un tribut déjà assez élevé, aujourd'hui – je veux parler des inconvénients, en termes de circulation, que les aménagements de la rue de Lausanne leur font subir. L'interdiction de tourner à gauche à la rue de Monthoux ne ferait qu'augmenter ce tribut, ce qui, de notre point de vue, serait incohérent et injuste.

M. Patrice Reynaud (L). Je voudrais évoquer un point qui n'a pas encore été abordé, mais qui me semble important. A la page 4 du rapport, on peut lire: «En direction de Cornavin, à la hauteur de l'arrêt «Valais», les vélos doivent passer sur le trottoir…» C'est tout à fait exact, et cela se produit même régulièrement, comme le savent bien celles et ceux qui connaissent les lieux.

Cependant, je voulais en venir par là à la problématique des parcours pour handicapés propre à la rue de Lausanne, qui a déjà été abordée par la commission de l'aménagement et du logement, ainsi que par celle des travaux. Nous nous sommes rendu compte, après analyse, que ces parcours étaient entravés par une bonne trentaine de ruptures à la rue de Lausanne. Cet aspect du problème n'a pas été abordé à la commission des travaux, dont acte, mais il est réel.

Je regrette – c'est l'une des raisons pour lesquelles notre groupe s'abstiendra lors du vote de tout à l'heure – que l'on s'intéresse au tram, tout important soit-il, aux vélos – Dieu sait s'ils sont importants aussi, en tout cas pour certains d'entre nous! – mais ni aux piétons, ni même aux plus défavorisés d'entre nous, c'est-à-dire aux handicapés. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je peux vous assurer, témoignages à l'appui recueillis auprès de la commission de l'aménagement et de l'environnement, que ces personnes ont été nombreuses à nous dire que, pour les handicapés, la rue de Lausanne relevait véritablement du parcours du combattant. A mon sens, la motion M-465 pèche par l'oubli pur et

simple des plus nécessiteux d'entre nous, qui sont sans doute les usagers les moins bien lotis de la rue de Lausanne, alors qu'elle devait nécessairement en dire quelques mots.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de M. Bonny est refusé par 33 non contre 30 oui.

Mise aux voix, la motion amendée par la commission est acceptée par 39 oui contre 9 non (17 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif, en lien avec l'Office des transports et de la circulation:

– à étudier et à réaliser, notamment dans le sens Nations-gare, des mesures visant à améliorer la circulation des trams à la rue de Lausanne, notamment en coordonnant les feux préférentiels, en procédant à la suppression de certaines traversées routières des voies, en particulier le tourner à gauche de la rue de Monthoux, en étudiant des solutions de remplacement;
– à étudier et à réaliser des mesures visant à améliorer et à rendre effective la continuité de la bande/piste cyclable entre l'avenue de France et la gare de Cornavin, et à chanfreiner les bordures en granit au droit des trottoirs traversants.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

8. Rapport de la commission des sports et de la sécurité chargée d'examiner la motion de MM. Pierre Maudet, Robert Pattaroni, Jean-Louis Fazio, Eric Ischi, Christian Zaugg et Pierre Rumo, renvoyée en commission le 18 janvier 2005, intitulée: «Année internationale du sport: pour que la Ville reste dans la course!» (M-514 A)[1].

Rapporteur: M. David Carrillo.

Lors de sa séance plénière du 18 janvier 2005, le Conseil municipal a renvoyé la motion M-514 à la commission des sports et de la sécurité. Celle-ci l'a étudiée lors de ses séances des 17 février et 17 mars 2005, sous la présidence de M. Pierre Maudet.

Les notes de séances ont été prises par M[me] Gisèle Spescha avec les remerciements appuyés du rapporteur.

Rappel de la motion

Considérant que:

– l'année 2005 a été déclarée Année internationale du sport et de l'éducation physique;
– la Ville de Genève, en tant que collectivité locale, est appelée à jouer un rôle important dans le développement du sport accessible à toutes et à tous;
– à ce titre, elle se doit de marquer cette Année internationale du sport par un soutien appuyé aux manifestations sportives genevoises les plus rassembleuses;
– par son rayonnement au-delà de nos frontières, sa fréquentation croissante et son état d'esprit participatif, la Course de l'Escalade compte au nombre de ces manifestations phares dans l'année sportive à Genève et en Suisse;
– le sport promu à travers la Course de l'Escalade – la course à pied – est un sport sain et à la portée du plus grand nombre;
– l'édition 2005 de la Course de l'Escalade sera la vingt-huitième du nom;
– le montant actuel de la finance d'inscription, pour les moins de 18 ans, est de 20 francs;
– le nombre de participants mineurs et habitant sur le territoire de la Ville de Genève avoisine les 1500 jeunes,

[1] «Mémorial 162[e] année»: Commission, 3912.

exceptionnellement et au titre de la participation de la Ville de Genève à l'Année internationale du sport, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre en charge l'intégralité de toutes les finances d'inscription à la Course de l'Escalade 2005 pour les jeunes de moins de 18 ans résidant sur le territoire de la Ville de Genève, et à le faire savoir dans le cadre d'une opération de promotion de la course à pied conjointe avec le comité d'organisation de la Course de l'Escalade.

Séance du 17 février 2005

Audition de M. Jean-Louis Bottani, président du comité d'organisation de la Course de l'Escalade

M. Bottani fait savoir qu'en 2004 les organisateurs de la Course de l'Escalade ont démarré un concept intitulé «Sant«e»scalade», dans l'intention de combattre l'obésité, en particulier chez les adolescents et les préadolescents, par l'exercice physique, notamment la course à pied. A cet effet, les organisateurs se sont associés à Suisse Balance et ont organisé une conférence de presse. Le projet a été réalisé dans dix communes du canton sous forme d'une action composée d'une séance d'information (d'environ vingt minutes) sur l'alimentation (donnée par des diététiciennes des Hôpitaux universitaires de Genève), d'exercices de préparation physique et d'une course à pied de 2 km, dans la même idée que les entraînements en commun qui se font les sept dimanches matin précédant la Course de l'Escalade (effectués à chaque fois dans une commune différente, et aux Bastions pour le dernier dimanche).

Le concept Sant«e»scalade a connu un succès mitigé, car on s'attendait à un peu plus de participation. Pour 2005, il était alors prévu de refaire la même action une fois au printemps et une fois en automne, en faisant participer un plus grand nombre de communes, sans être sûr, cependant, que celle du printemps puisse être mise sur pied.

En ce qui concerne la motion M-514, les organisateurs de la Course de l'Escalade l'accueillent très favorablement.

Questions et réponses

A un commissaire voulant savoir si, pour 2005 – Année internationale du sport – les organisateurs prévoient quelque chose de spécial pour la Course de l'Escalade, M. Bottani répond qu'ils soutiennent chaque année une action caritative, plus précisément une organisation humanitaire ou une association, et que, pour 2005, ce sera une association soutenant la jeunesse sportive en Suisse.

A un commissaire voulant savoir à combien se monterait le nombre de bénéficiaires si la motion était acceptée, M. Bottani répond que la finance d'inscription est de 20 francs pour les jeunes de moins de 18 ans, ce qui peut constituer un frein pour des familles, mais que, si elle est acceptée, la motion sera un coup de pouce qui pourrait amener la participation d'un millier d'enfants et d'adolescents supplémentaires. Par ailleurs, un encouragement de la Ville ou du Canton est un argument de poids. Par exemple, en 2004, dans le cadre de l'aide au Groupe Sida Genève, 50 parlementaires sont venus courir, ce qui a donné une impulsion à la manifestation.

A un commissaire voulant connaître la meilleure façon de soutenir la Course de l'Escalade, étant donné peut-être que les organisateurs doivent renoncer à un certain nombre de projets faute de moyen financiers, M. Bottani répond que la Ville de Genève verse déjà 80 000 francs sur un budget total de la course de 1,2 million, ce dont il est reconnaissant, sans compter l'aide de la Voirie. L'ensemble des prestations de la Ville représente environ 10% du budget de la course. A son avis, bien qu'avec plus de financement l'on puisse démarrer davantage d'actions, il ne faut pas toujours vouloir chercher à «secouer le cocotier». Il vaut mieux s'adapter au budget que l'on a. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que la Course de l'Escalade est avant tout du potentiel humain, les collaborateurs étant tous des bénévoles. Ainsi donc, si la Ville disait: «J'ai 50 000 francs à vous donner», les organisateurs ne sauraient pas forcément quoi en faire. Cependant, M. Bottani convient, à la suite de la suggestion d'un commissaire, que l'on pense à diminuer la finance d'inscription. D'ailleurs, pour les organisateurs, une augmentation de revenus irait forcément en faveur d'une baisse de la finance d'inscription. Cette situation se produit cependant rarement. Pour 2004, le financement d'inscription a dû être augmenté à cause de la perte d'un sponsor ainsi que d'une facturation plus élevée du chronométrage.

A un commissaire qui demande quelle est la part des finances d'inscription dans le budget, M. Bottani répond qu'elle est d'un tiers.

A la demande de ce même commissaire pour connaître la courbe de la participation, M. Bottani répond qu'elle est au sommet pour les 6-7 ans, puis elle baisse autour des 13 ans et remonte ensuite légèrement. On touche de nouveau le sommet à 30 ans, puis la courbe baisse très légèrement.

Au même commissaire que précédemment qui se demande s'il ne faudrait pas davantage cibler sur la tranche des post-ados, qui arrêtent de courir, plutôt que sur les moins de 18 ans, vu qu'il y a un enthousiasme plus grand chez les plus jeunes, M. Bottani répond que, aussi bien pour le comportement alimentaire que pour la pratique du sport, il faut sensibiliser les enfants très tôt. C'est la raison pour laquelle on vise plutôt dans les bas âges.

A un commissaire qui demande à connaître la part des jeunes qui proviennent de la ville, M. Bottani répond qu'il possède des statistiques par âge et par commune qu'il est prêt à fournir.

Note du rapporteur: Les statistiques pour la ville de Genève figurent en annexe de ce rapport. Le rapporteur a pris l'initiative de les illustrer avec des graphiques.

A la question émanant du même commissaire que précédemment pour savoir à combien se chiffrerait le financement pour un millier d'enfants et d'adolescents supplémentaires si la motion était acceptée par le Conseil municipal, le président relève que le chiffre donné dans la motion est basé sur les statistiques par rapport à la ville pour les moins de 18 ans.

Au commissaire qui demande à connaître de quelle manière la Course de l'Escalade soutient chaque année une organisation caritative et notamment si ce soutien se fait uniquement sur le plan financier, M. Bottani répond qu'en effet le soutien ne se fait pas forcément sur le plan financier. C'est avant tout une plateforme de mise en valeur. Tout d'abord, un dépliant est envoyé à tous les anciens participants, dans lequel on indique quelle association est soutenue, avec des explications à son sujet, et auquel on joint un bulletin de versement. Lors des conférences de presse, on met en valeur l'association en question. On sensibilise la population à l'action soutenue. Ainsi, en 2004, l'image du ruban rouge, symbole de l'aide contre le sida, était projetée sur les quatre personnages du Mur des Réformateurs. Autour du cou des vainqueurs, on a mis un ruban rouge plutôt qu'une médaille. Il y a également une sensibilisation dans le domaine du marketing et les sponsors sont invités à faire un geste. En 2004, par exemple, l'UBS a donné 40 000 francs au Groupe Sida Genève, somme à laquelle le comité d'organisation de la course a ajouté 3000 francs.

Au commissaire qui aimerait savoir, en ce qui concerne le budget, quelle est la participation, directe et indirecte, des autres collectivités, notamment du Canton par le Département de l'action sociale et de la santé, M. Bottani répond que le Canton ne subventionne plus la Course de l'Escalade de façon directe. Du temps de M. Guy-Olivier Segond, la subvention était de 50 000 à 80 000 francs. Actuellement, la course reçoit une vingtaine de milliers de francs à travers Carrefour prévention. Il relève toutefois que la police ne fait rien payer, alors que pendant toute la journée une quinzaine de policiers agissent sur le parcours. La Ville fait un effort beaucoup plus important.

Pour ce qui est de la promotion et du bienfait du sport, le même commissaire que précédemment pense qu'il serait plus judicieux d'affecter un montant à une mission nouvelle, par exemple aller dans les écoles pour sensibiliser les élèves. Il pense en effet que, sur une année, un seul jour, c'est un peu «un pet dans l'eau».

M. Bottani estime cependant que ce n'est pas le cas, vu qu'il a toujours essayé d'assurer la pérennité de certaines prestations. C'est sur le long terme qu'on peut toucher les gens. Chaque action ponctuelle a également un grand impact. En outre, si le Conseil municipal est derrière l'action menée et la met en valeur, cela a un gros impact. On a en effet pu constater comment la participation de certains députés en 2004 a permis de promouvoir cette action.

Le président relève que la commune de Vernier a une motion similaire à celle de la Ville, notamment avec des signataires libéraux.

Au commissaire qui aimerait avoir quelques explications concernant l'arcade aux Eaux-Vives et savoir s'il n'y a que des bénévoles qui œuvrent pour la Course de l'Escalade, M. Bottani répond que le comité de la Course de l'Escalade est propriétaire de l'arcade et qu'une secrétaire rémunérée pour un mi-temps y travaille. A part cela, il y a sept ou huit bénévoles, des retraités, qui donnent leur temps pour saisir les quelque 22 000 inscriptions.

Au commissaire qui demande si l'on envisage de venir en aide uniquement aux catégories de moins de 18 ans ou aussi aux participants à la Marmite, M. Bottani répond qu'il préférerait que la prise en charge de la finance d'inscription soit pour les catégories enfants et jeunes, car la Marmite a plutôt un côté ludique, même si elle peut donner le goût de la course.

Au commissaire qui constate avec grand plaisir que le bénévolat n'est pas mort du tout et qui demande à M. Bottani, qui est dans sa vingt-huitième année de présidence, s'il a prévu sa relève et celle de ses collègues du comité, M. Bottani répond que son souci premier est d'assurer la pérennité de la course. Il donne des exemples de comités de différentes courses, hors de Genève, qui se sont dotés d'un poste salarié à plein temps. Sa crainte est que lui-même devienne, à terme, un frein à la Course de l'Escalade et à sa survie. Au comité, il y a 30 personnes, dont sept ont moins de 35 ans; la relève y est donc assurée. Cependant, il sera difficile de trouver quelqu'un qui, comme lui, accepte de faire environ 1000 heures de bénévolat par année. Cela demande du charisme et deux ou trois autres qualités. Il n'est pas sûr de trouver son «clone». En fait, il pense qu'il faudrait arriver à augmenter le budget pour dégager un poste à mi-temps. La secrétaire, même si elle est excellente, ne peut pas assumer une tâche dirigeante. C'est donc un souci.

Séance du 17 mars 2005

Audition de MM. André Hediger, conseiller administratif, et Yves Nopper, chef du Service des sports

M. Hediger informe qu'il est dans l'idée du département des sports et de la sécurité de mener des actions en 2005 dans le cadre de l'Année internationale du

sport, lancée par l'ONU. La Confédération a estimé que la promotion de cette année internationale devait se faire par les communes. Le magistrat avait prévu de mettre au budget une Fête du sport, mais y a renoncé pour cause de compression budgétaire. Cependant, le Service des sports projette une minifête du sport qui se déroulera sur la place du Rhône.

Par ailleurs, le magistrat annonce que, depuis le début de 2005, un certain nombre de manifestations importantes sont à mettre au programme:

– un Championnat du monde de kenpo (un sport asiatique) qui se déroulera au centre sportif de la Queue-d'Arve. Il devait se dérouler au Maroc, mais, devant le refus des Etats-Unis d'y envoyer des athlètes (pour des raisons de sécurité), les organisateurs se sont tournés vers Genève dans l'urgence;
– un Tournoi international de gymnastique rythmique (le TIGR, regroupant 12 nations) qui se déroulera au centre sportif de la Queue-d'Arve;
– un Championnat suisse de pétanque en doublette (représentant 200 jeux et 400 équipes) qui se déroulera à Vessy;
– le Marathon de Genève;
– un Tournoi des nations de plongeons synchronisés, qui se déroulera à la piscine des Vernets (pour lequel un deuxième plongeoir a été monté);
– le Tournoi de beachvolley, que la Ville organise annuellement sur la place du Rhône;
– un Championnat du monde de tschuckball sur sable (profitant du sable récupéré du tournoi de beachvolley mentionné ci-dessus) qui se déroulera sur la place du Rhône et à Vessy pendant une semaine.

En ce qui concerne la Course de l'Escalade, M. Hediger montre qu'il n'est pas opposé à la motion M-514, mais rappelle que la Ville y participe depuis de nombreuses années sous la forme d'une subvention de 80 000 francs et d'une aide en nature par des prestations de la Voirie se montant à 89 412 francs en 2004. De ce fait, l'un dans l'autre, la Ville aide la Course de l'Escalade pour un montant de 170 000 francs.

Pour conclure, M. Hediger affirme que la Ville mettra l'accent sur l'Année internationale du sport et il espère que de nombreuses autres villes de Suisse et d'autres pays en feront de même.

M. Nopper explique que la minifête du sport (une Journée du sport) aura lieu le vendredi 16 septembre 2005 au soir et le samedi 17 septembre 2005, sur la place du Rhône et sur le quai Général-Guisan, dans le but d'amener les citoyens à faire du sport au cœur de la cité. Il y aura deux zones bien précises, l'une pour la présentation de différents sports et l'autre, avec un terrain de jeu, pour permettre à tout un chacun de s'essayer à des activités sportives. L'appui de l'Association

genevoise des sports et des médias a été sollicité. Il y aura aussi quelques soutiens commerciaux. Tout cela se fera en synergie avec les organisateurs de la Semaine de la mobilité, notamment en termes de communication. L'idée est de pouvoir organiser ce genre d'événement chaque année ou tous les deux ans.

Questions et réponses

A un commissaire qui relève qu'il faut également inclure l'intervention des agents municipaux dans la subvention en nature de la Ville à la Course de l'Escalade, M. Hediger répond que l'on arrive à un total d'un peu moins de 200 000 francs.

A ce même commissaire qui aimerait savoir ce que font les autres villes dans le cadre de cette Année internationale du sport, M. Nopper répond que l'Office fédéral du sport a été mandaté pour faire descendre l'information dans les communes, car l'idée est de susciter des activités sportives dans les différentes communes. Une rencontre a eu lieu à Macolin pour discuter de cette question. Il suggère aux commissaires de visiter le site internet de Sport2005 (www.sport2005.ch). On y voit en effet qu'un grand nombre de communes organisent des manifestations dans le cadre de l'Année internationale du sport. Les petites communes sont sollicitées pendant une période définie, au mois de mai, pour organiser de petits événements sportifs à leur niveau. La Ville de Genève n'a pas créé d'événements spécifiques pour les faire figurer dans la liste, mais elle a inscrit quelques événements de son calendrier habituel.

Un commissaire, relevant que les personnes qui œuvrent à la Course de l'Escalade sont pratiquement tous bénévoles et que l'organisation possède une arcade, désire savoir si les comptes sont clairs. Bien que favorable au subside pour les jeunes, le commissaire pense que les organisateurs de la course possèdent tout de même un bon capital financier. M. Hediger rappelle alors qu'il demande les comptes et le budget de toutes les organisations qui font des demandes de subvention à la Ville. Pour ce qui concerne la Course de l'Escalade, il se rappelle qu'il est mentionné dans les comptes qu'une personne travaille à mi-temps à l'année, mais ne se souvient pas si l'arcade y est mentionnée. Il ajoute que les organisateurs ont acheté il y a trois ou quatre ans tout le matériel électronique nécessaire pour pouvoir faire le chronométrage à l'aide d'une puce que les coureurs portent sur une de leurs chaussures.

Au commissaire qui demande si la Ville joue souvent aux sauveteurs quand les autres sont coincés (allusion faite aux circonstances de l'organisation à Genève du Championat du monde de kenpo), M. Hediger fait savoir que la Ville a de l'expérience pour ce qui est de la pétanque, de la gymnastique rythmique et du plongeon, d'où l'organisation de ces championnats et tournois. Pour ce qui est du

kenpo, il n'y a qu'un seul club en Suisse, à Genève. C'est la raison pour laquelle les organisateurs sont venus le trouver. A noter que la Suisse avait fait acte de candidature pour le championnat du monde en 2007. Il y a deux ou trois ans, il y a eu un cas semblable avec la gymnastique, qui aurait dû avoir lieu à Budapest (la salle avait pris feu, de sorte que tout a été ensuite organisé à Genève).

Au commissaire qui demande si l'on peut imaginer le coût que cela représenterait si la Course de l'Escalade était gratuite pour les moins de 18 ans, M. Hediger répond que cela représenterait environ 3000 participants à multiplier par 20 francs. Il précise qu'il serait acquis à l'idée de la gratuité dans le cas où le Conseil municipal la voterait. Le président rappelle toutefois que M. Bottani mentionnait un chiffre de 2000 participants de moins de 18 ans.

M. Hediger relève que la Course de l'Escalade arrive presque à saturation. Si jamais elle dépasse un certain quota de participants, le nombre de bénévoles devra être doublé.

M. Nopper fait savoir qu'il a proposé à M. Bottani d'être présent à la Journée du sport pour faire de la publicité pour la Course de l'Escalade.

Le président constate que plus personne n'a de question à poser. Il remercie ces messieurs d'être venus devant la commission et prend congé d'eux.

Discussion de la commission

Un commissaire du Parti libéral est d'avis que, si la finance d'inscription est dissuasive pour certains, il faudrait plutôt régler cela au niveau du social, et non pas au niveau du sport. Par ailleurs, il ne voit pas pourquoi un sport serait favorisé par rapport à d'autres. Il pense que ce serait préférable de mettre le même montant pour la promotion du sport et toucher également d'autres disciplines.

Un commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) est totalement acquis à la motion M-514 et ne voit pas comment on pourrait faire la distinction entre les nécessiteux et ceux qui ont de l'argent. Il pense qu'on ne pourrait pas s'en sortir. A son avis, il faut accorder la gratuité, un point c'est tout.

Un commissaire du Parti libéral estime que c'est précisément parce qu'on ne pourrait pas s'en sortir qu'il ne faut pas y entrer. Il n'est pas d'accord de subventionner des gens qui n'en ont pas besoin. Pour une manifestation comme celle-ci, c'est faire de la promotion du sport par le mauvais bout. En effet, la gratuité accordée donnerait une somme se situant entre 30 000 et 40 000 francs, qu'il faudrait plutôt utiliser pour la promotion du sport dans le cadre de l'Année internationale du sport.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien pense que faire la promotion du sport en septembre est une contribution non négligeable. Pour sa part, il voit en la motion M-514 l'occasion de faire participer à la course ces jeunes qui ne feraient pas cette action si ce n'était pas gratuit. C'est donc pour lui une autre façon de promouvoir le sport. Si on estime que la Course de l'Escalade a déjà beaucoup de moyens, on pourrait fixer la finance d'inscription à 10 francs, pour donner une sorte d'impulsion à ce sport qui ne nécessite pas de terrain. Tout ce qu'il faut, ce sont des baskets, un short et un t-shirt. C'est donc différent des autres sports.

Un commissaire du Parti libéral s'étonne des propos qu'il vient d'entendre du commissaire du parti de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants). En effet, ce dernier sait – à l'exemple de l'enseignant et de sa classe – que, quand il faut demander une participation financière aux élèves, il faut trouver une solution. Ainsi, par le biais des écoles, on peut savoir qui a besoin d'être soutenu financièrement. A son avis, cette motion n'est pas très juste vis-à-vis d'autres sportifs, par exemple les hockeyeurs, qui doivent avoir un équipement important, ce qui implique de grosses dépenses. Pour lui, c'est une proposition qui part d'une bonne intention, mais qui a été trop vite renvoyée en commission. Il serait donc plutôt pour utiliser 30 000 ou 40 000 francs pour mettre sur pied quelque chose de bien pour la promotion du sport.

Pour reprendre l'exemple de l'enseignant et de sa classe, un commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) affirme que c'est un véritable parcours du combattant pour arriver à ce que toute une classe puisse participer à une sortie. Beaucoup de parents n'ont pas les moyens et sont très ennuyés. Il faut alors solliciter des aides complémentaires de la Ville, ce qui n'est pas aussi évident que cela. Il faut savoir que tout le monde n'arrive pas sur un pied d'égalité financièrement devant la Course de l'Escalade.

Le président, en tant que motionnaire et radical, dit que l'idée était de pousser le magistrat à dire s'il entendait faire quelque chose de particulier pour cette Année internationale du sport. Il déplore en effet que, pendant l'étude du budget, rien d'autre que la Fête du sport n'ait été envisagé. Ce que le magistrat a cité pendant cette audition n'a rien d'extraordinaire. La minifête du sport dont il est question, ce n'est pas sérieux, et cela montre bien que la Ville ne va rien faire de spécial. Si cette motion concerne essentiellement la Course de l'Escalade, c'est parce qu'elle est une action à laquelle il est facile de participer et qu'elle est la manifestation sportive la plus populaire de Genève, la plus intergénérationnelle, touchant toutes les catégories sociales. L'idée était de faire un coup de cœur. Sauf erreur, c'est le Stade Genève *(note du rapporteur: le Stade Genève est un club d'athlétisme créé en 1916)* qui a acheté les locaux aux Eaux-Vives. Une autre idée de cette motion était de faire de la communication, faire savoir que la Ville s'inves-

tit, qu'elle lutte contre l'obésité, qu'elle prône le mouvement et qu'elle met tout en œuvre pour que les gens fassent des activités ensemble. La somme, située entre 30 000 et 40 000 francs, le magistrat peut la prendre dans ses enveloppes, car ce n'est pas une subvention pour les gens qui vont courir, mais une incitation à faire participer de nouvelles personnes. Le président rappelle que la commune de Vernier va faire quelque chose dans ce sens et invite donc la commission à voter la motion telle quelle.

Un commissaire des Verts déclare que cette motion laisse son parti dubitatif, c'est pourquoi les Verts ne l'on pas signée. A la suite de la réflexion qui vient d'être faite, il y a encore certains éléments qui ne les encouragent pas à cibler sur cette manifestation. La Course de l'Escalade étant déjà très populaire, est-ce vraiment souhaitable de vouloir la promouvoir, alors qu'elle arrive presque à saturation? Par ailleurs, cela nécessiterait un plus grand nombre de bénévoles et générerait une réorganisation de fond en comble. C'est la crainte qu'on peut avoir. Les Verts sont conscients que l'obésité chez les jeunes est un réel problème, lié à la malbouffe, aux technologies modernes, etc. Ils seraient plutôt en faveur de consacrer une somme équivalente pour la promotion de l'exercice physique quotidien ou régulier, par exemple le cross sur certains parcours, la natation dans le lac, ou d'autres activités de ce type. Par ailleurs, pourquoi ne cibler que les jeunes de moins de 18 ans, alors qu'il y a des familles entières pour lesquelles 20 francs, c'est beaucoup? On peut en effet se poser la question du ciblage de cette motion, car elle ne semble pas atteindre le but fixé par l'ONU pour cette Année internationale du sport. Il est important que la Ville participe à ce mouvement, c'est vrai, mais peut-être différemment.

Un commissaire du Parti libéral revient sur l'intervention du commissaire du parti de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants). Il y a des gens pour qui, en effet, le financement, même de 20 francs, représente beaucoup et, dans ces situations-là, on cherche à aider ceux qui en ont besoin. Pour cela, il faudrait identifier ces gens, mais on ne pourra pas le faire, ou on ne voudra pas le faire. L'arrosage proposé par la motion M-514 ne semble pas adéquat. Par contre, ce que vient de dire le président par rapport à la manifestation elle-même est tout à fait juste. Si on arrivait à raccrocher quelque chose autour de cet événement, cela satisferait beaucoup plus le groupe libéral. En ce qui concerne les esquisses du commissaire du parti des Verts, c'est vrai qu'il y a peut-être des idées qui permettraient, avec un budget de cet ordre, d'organiser des manifestations peut-être tout aussi efficaces pour la promotion du sport, la lutte contre l'obésité. Il y a quelque chose à inventer autour de cette problématique. La solution proposée actuellement est, à l'avis des libéraux, peu créative.

Un commissaire du Parti libéral relève que ce qui a été dit sur la popularité de la Course de l'Escalade est incontestable. Il n'y a donc pas besoin d'ajouter cette

participation et ce commissaire pense qu'on pourrait trouver cette somme dans les enveloppes du Service social. Il faut aussi voir quelle importance prend le sport dans la société.

Une commissaire du Parti libéral n'aimerait pas qu'on assimile le rejet de cette motion à une simple attente d'une impulsion du magistrat. Bien que la commission ne puisse s'autosaisir, il faudrait tout de même réfléchir à d'autres projets. Cette motion a permis à la commission d'avoir une discussion et de mettre en évidence les points faibles. Il semble bien que tout le monde est d'accord pour dire qu'il faut faire quelque chose pour souligner cette Année internationale du sport.

Un commissaire du Parti socialiste (qui est un enseignant) pense que c'est l'effet d'appel qui est intéressant au niveau des enfants. Dans une classe, par exemple, il n'y en a qu'un seul qui a participé à la course. La gratuité permettrait à un plus grand nombre d'élèves de faire le pas pour y participer. La publicité par l'exemple est la meilleure. Les socialistes soutiendront cette motion.

Une commissaire de l'Union démocratique du centre va dans le sens du commissaire précédent, car pour certaines familles, ayant deux enfants par exemple, il n'est pas évident de devoir débourser 40 francs. Elle trouverait sympathique que ces inscriptions se passent à travers les écoles, avec une séance présentée par une diététicienne, suivie de l'inscription.

Le président propose de passer au vote.

Mise aux voix, la motion M-514 est acceptée par 7 oui (2 S, 1 AdG/SI, 1 DC, 2 UDC, 1 R) contre 4 non (3 L, 1 Ve) et 1 abstention (Ve).

ANNEXE

**Statistiques de la Course de l'Escalade:
effectifs des jeunes coureurs et coureuses, de 18 ans et moins,
de la Ville de Genève en 2003 et 2004.**

Catégorie	*Nombre en 2003*	*Nombre en 2004*
POUSSINS B	93	93
POUSSINS A	146	160
ECOLIERS B	164	151
ECOLIERS A	146	139
CADETS B	55	54
CADETS A	36	36
HOMMES JUNIORS	24	26
POUSSINES B	67	1
POUSSINES A	127	68
ECOLIERES B	102	120
ECOLIERES A	106	115
CADETTES B	61	100
CADETTES A	34	58
JUNIORS FEMMES	11	39
ESCALADELITE FEMMES	2	23
MARMITE JEUNES	203	223
HORS CATEGORIE		1
Total	**1 377**	**1 407**

Description des catégories

Poussins B: 5 - 6 ans
Poussins A: 7 - 8 ans
Ecoliers B: 9 - 10 ans
Ecoliers A: 11 - 12 ans
Cadets B: 13 - 14 ans
Cadets A: 15 - 16 ans
Juniors: 17 - 18 ans
Escaladelite: 18 +

Course de l'Escalade 2003: jeunes coureurs et coureuses (18 ans et moins) de la Ville de Genève

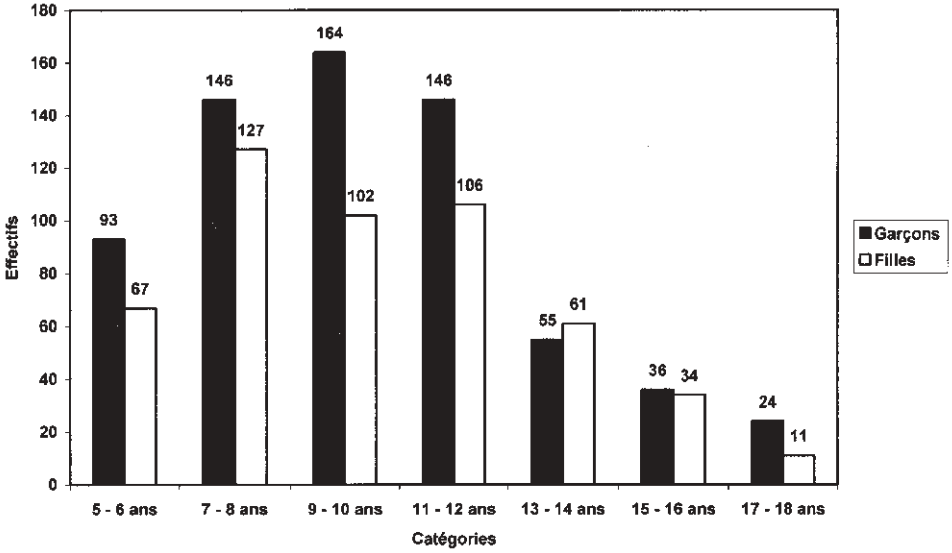

Course de l'Escalade 2004: jeunes coureurs et coureuses (18 ans et moins) de la Ville de Genève

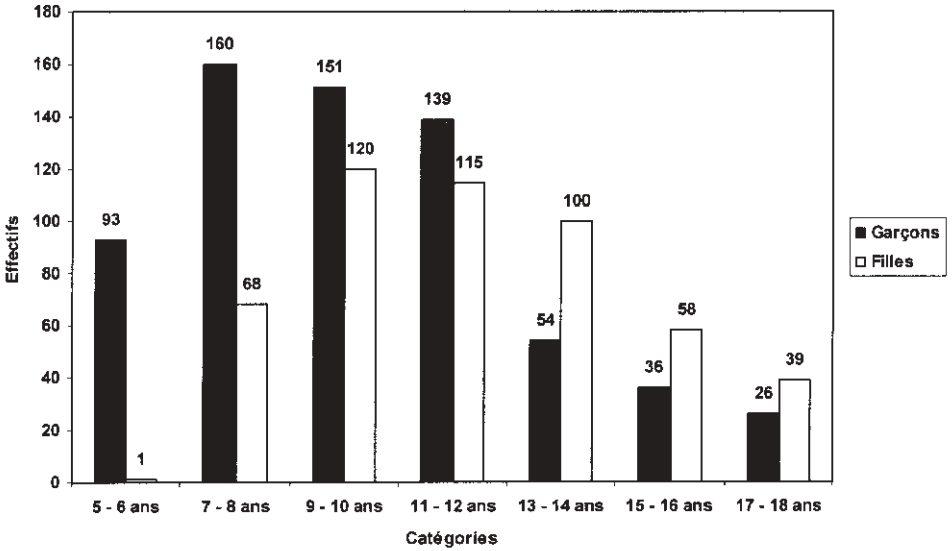

Course de l'Escalade: jeunes coureurs et coureuses (18 ans et moins) de la Ville de Genève

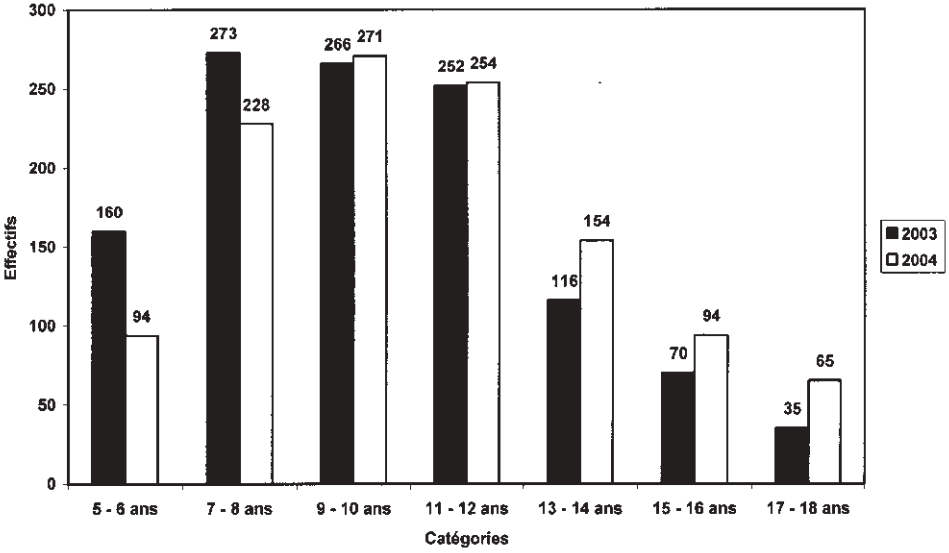

Premier débat

M. Pierre Maudet (R). J'interviens très rapidement, non pas en ma qualité de président de la commission des sports et de la sécurité, mais pour présenter la position radicale sur cet objet, qui ne devrait pas provoquer un trop long débat dans notre enceinte ce soir.

Tous les membres de ladite commission ont été heureux, je crois, de rencontrer le président du comité d'organisation de la Course de l'Escalade et de pouvoir le remercier, indépendamment de l'invite contenue dans la motion M-514, des activités qu'il développe année après année à la même époque, au mois de décembre. En effet, c'est le comité qu'il dirige, ainsi que des dizaines, voire des centaines de bénévoles qui permettent à la Course de l'Escalade d'avoir lieu et de se développer. Je crois qu'il était important de le souligner, même si M. Carrillo l'a déjà très bien dit dans son excellent rapport, car cette audition a réellement donné toute sa valeur à cet événement sportif.

En deux mots, la motion M-514 n'a pas été amendée par la commission des sports et de la sécurité, et son invite unique est claire. Elle propose simplement de souligner le caractère profondément populaire de la Course de l'Escalade, qui encourage le lien entre les générations. Elle est par excellence «la» manifestation sportive des Genevois et elle véhicule un certain esprit du sport que nous ne pouvons que soutenir. La Ville le fait déjà – et bien – notamment grâce à des prestations en nature qu'elle fournit à chaque édition de la Course de l'Escalade.

Cependant, nous étions plusieurs commissaires à penser qu'il s'agissait, en 2005, de marquer le coup. La plupart d'entre vous ne le savent sans doute pas, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, mais 2005 a été déclarée Année internationale du sport et de l'éducation physique. Vu l'argent investi chaque année par la Ville dans le domaine du sport, il valait la peine de donner un petit coup de pouce à la manifestation sportive genevoise par définition, à savoir la Course de l'Escalade. Notre idée consiste donc à financer l'inscription des jeunes de moins de 18 ans, afin de les inciter à y participer en décembre 2005. Il s'agit bien sûr de ne pas négliger non plus la dimension sociale du sport, mais nous voudrions leur dire par là qu'il est possible, dans l'environnement genevois, tout urbain soit-il, de faire du sport et de s'entraîner. La Course de l'Escalade offre à cet égard un certain contexte et un état d'esprit favorable, et il vaut la peine d'y participer. La motion M-514 s'adresse donc aux jeunes, à qui elle entend «mettre le pied à l'étrier».

La dépense prévue sera de l'ordre de 30 000 à 40 000 francs – nous ne pouvons pas déterminer dès maintenant le nombre d'inscrits à l'édition 2005, mais ce montant se situera plus ou moins dans cette fourchette-là. La majorité des

membres de la commission des sports et de la sécurité pense qu'il vaut la peine de donner cette impulsion, et je ne saurais trop vous inviter à la suivre, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, je m'associe aux propos qui viennent d'être tenus par M. Maudet et j'invite à mon tour ce Conseil, toutes tendances confondues, à voter la motion M-514. Elle vise à marquer l'Année internationale du sport en proposant au Conseil administratif de financer l'inscription des jeunes de moins de 18 ans à la prochaine Course de l'Escalade.

M. Georges Queloz (L). Le groupe libéral ne suivra pas les préopinants ce soir. Nous sommes les premiers à reconnaître que 2005 a été décrétée Année internationale du sport et à être d'accord avec cette décision, mais ce n'est pas de cette manière qu'il faut la soutenir. A mon avis, une fois la motion M-514 refusée par le plénum, le Conseil administratif devrait nous soumettre une proposition visant à promouvoir le sport, c'est-à-dire l'importance qu'il revêt dans notre société, aujourd'hui peut-être encore plus que hier et moins que demain.

Mais pourquoi soutenir un sport plutôt qu'un autre? Si un problème de financement se pose pour certains en ce qui concerne leur inscription à la Course de l'Escalade, cela ne relève pas du sport, mais du cadre social. Pour ma part, en tout cas, je ne m'opposerai pas à ce que les services sociaux de la Ville prennent en charge l'inscription de sportifs qui n'ont pas les moyens de participer à ce genre de compétitions. Mais pourquoi subventionner les gens très fortunés qui y participent? L'inscription à certaines manifestations sportives qui ont eu lieu ce printemps se montait à 80 francs – voire plus, selon les catégories; 80 francs, c'est beaucoup. Mais ici, il est question d'une vingtaine de francs, tout au plus.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, dans mes jeunes années, j'ai fait de la compétition cycliste. Je vous assure que, si on ne pouvait pas prendre le départ d'une course à laquelle on s'était inscrit, non seulement on ne vous remboursait pas l'inscription, mais on vous infligeait une amende que vous deviez payer dans un délai de dix jours! Vous me direz que les temps ont changé – tant mieux, peut-être…

En tout état de cause, la motion M-514 demande de soutenir un événement sportif particulier, alors que c'est l'ensemble du sport qui doit l'être. C'est la raison pour laquelle le groupe libéral ne peut pas entrer en matière sur cet objet. Il vous engage donc à le refuser et à demander au Conseil administratif de nous soumettre une proposition visant à valoriser le sport.

M^me^ Sarah Klopmann (Ve). Il est vrai que la motion M-514 paraissait, à première vue, très enthousiasmante. La Course de l'Escalade fonctionne déjà très bien, mais pourquoi ne pas aider un peu les jeunes et peut-être décider ceux qui hésitent à y participer? Nous pourrions même – ce serait un geste encore plus sympathique – étendre la gratuité de l'inscription à tous les participants. C'est alors que nous pourrions parler du caractère de lien entre les générations évoqué par M. Maudet à propos de cet événement sportif.

Cependant, les Verts ont mûrement réfléchi et ils ont constaté que l'objectif recherché n'était pas atteint par le biais de cette motion. Nous pourrions effectivement marquer le coup puisque 2005 est l'Année internationale du sport, mais par une action cohérente. Cette commémoration se déroule tout au long d'une année et il serait intelligent d'agir sur la durée. Par exemple, nous pourrions promouvoir le sport au quotidien, lutter contre la sédentarité et l'obésité – ce sont d'ailleurs les préoccupations principales de cette Année internationale du sport. Je souligne ici que cela correspond à ce que les Verts défendent depuis longtemps, à savoir encourager le sport pour tous, comme hygiène de vie et non comme exploit physique. Je ne critique absolument pas la Course de l'Escalade, que tout le monde ici apprécie énormément.

On ne peut pas tout faire, évidemment, mais nous serions ravis de soutenir un projet cohérent – comme l'ont déjà dit les libéraux – qui incite réellement la population à faire du sport plus régulièrement, et non pas une fois dans l'année, en décembre, parce que la Course de l'Escalade est «sympa». Il faut toujours être prudent quand on pratique le sport, et ne pas trop axer sur un exploit qui, parfois, est plus nuisible qu'autre chose pour la santé.

Nous attendons donc un projet dans ce sens. Il nous parviendra peut-être mais, malheureusement, nous sommes au mois de juin et l'année 2005 est déjà bien entamée… Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous propose donc, à toutes et à tous, de commencer par donner l'exemple. Vous pourriez renoncer à votre voiture pour marcher et pédaler, surtout maintenant qu'il fait chaud et que nous dépassons les cotes d'alerte en ce qui concerne l'ozone.

M. David Carrillo (S). Le Parti socialiste sera d'un avis quelque peu divergent par rapport à la position du groupe des Verts. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, permettez-moi de revenir un peu en arrière. En novembre 2003, la 58^e^ assemblée générale de l'ONU a proclamé 2005 Année internationale du sport et de l'éducation physique. Vous me demanderez pour quelle raison. L'objectif déclaré de cette décision est d'encourager la pratique du sport pour promouvoir l'éducation, la santé, le développement et la paix. C'est un objectif très vaste et très louable, qui peut donner lieu à une foultitude de projets dans ce sens.

Dans l'idée de trouver l'inspiration sur la meilleure façon de célébrer cette Année internationale du sport tout en satisfaisant à ce but, j'ai consulté le site internet www.sport2005.ch – cette adresse électronique figure d'ailleurs dans mon rapport – afin de comprendre le lien établi entre le sport, l'éducation, la santé, le développement et la paix. J'ai trouvé des informations très intéressantes dans les rubriques de ce site.

L'une d'elles est intitulée «Education et formation». Je ne vais pas vous la lire en entier, mais vous en citer quelques extraits choisis: «L'éducation physique est un vaste champ d'apprentissage. Elle donne aux enfants à la fois la sécurité et le terrain d'exploration dont ils ont besoin pour découvrir leur corps et leurs émotions et apprendre à gérer ces expériences. L'objectif de l'éducation physique est double: promouvoir le développement moteur et transmettre un sentiment d'estime de soi et d'appartenance.» Autre citation: «Nos enfants présentent de graves déficits en termes de motricité, de coordination, de force et d'endurance. Plusieurs enquêtes l'ont démontré. A ces déficits s'ajoutent des problèmes comportementaux. Il faut dire que beaucoup d'enfants n'ont pas assez de place pour extérioriser leur besoin naturel de bouger. Le message est clair: si nous voulons donner à nos enfants un potentiel de développement à long terme, favorisons l'activité physique au lieu de l'entraver! Créons un environnement propice au mouvement et donnons-leur l'exemple!»

Je continue avec la rubrique «Santé». Il est évident, je pense, que sport et santé peuvent être liés. Je me permets pourtant de vous lire encore un extrait du site internet que je viens de mentionner: «Pratiquée régulièrement, l'activité physique protège de toute une série de maux et de maladies: mal de dos, hypertension, ostéoporose, diabète de type II, problèmes cardio-vasculaires… Ainsi, à l'échelle de la Suisse, l'activité physique prévient 3300 décès et 2,3 millions de maladies chaque année. Soit une économie de 2,7 milliards de francs de frais médicaux. S'ils devaient être pris en charge, ces frais provoqueraient à eux seuls une augmentation de 20% des primes de l'assurance maladie de base!» Je pense que cela méritait d'être cité.

Enfin, j'en viens à la rubrique «Paix et développement», qui traite d'un aspect pouvant paraître très conceptuel. En tant que physicien, j'apprécie qu'on m'en dise un peu plus sur ce sujet et qu'on le développe, au lieu de s'en tenir à des considérations abstraites. Je vous livre donc un extrait choisi tiré de cette rubrique: «Le sport défend de façon ludique et agréable des valeurs humaines fondamentales telles que le respect de l'adversaire, la reconnaissance de règles, le fair-play et le travail d'équipe. En même temps, il est par excellence universel, et il obéit à des règles simples, facilement compréhensibles et valables partout. Cela lui permet, mieux qu'à toute autre activité, d'unir les hommes indépendamment de leurs différences culturelles.» Et, enfin, voici un dernier extrait de ce site inter-

net: «Les qualités du sport font de lui un moyen idéal d'atteindre certains objectifs de développement. Son utilité comme tel ne se limite pas à des domaines isolés. Le sport peut aussi bien concourir au développement de la personnalité d'enfants, de jeunes et d'adultes qu'au développement social, culturel et économique de groupes ou à des échanges pacifiques entre cultures.»

Je pense que tout cela valait vraiment la peine d'être cité pour évoquer l'Année internationale du sport en 2005. C'est une célébration qu'il nous faut marquer à travers certains événements. Evidemment, après la lecture à laquelle je viens de me livrer, je ne suis pas plus avancé sur la meilleure manière de célébrer l'Année internationale du sport, et une grande variété de projets demeurent possibles. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, au lieu de devoir nous attaquer à mille projets, nous ne sommes saisis ce soir que d'un seul, par le biais d'une unique motion, que les socialistes ont cosignée.

La motion M-514 vise à célébrer l'Année internationale du sport en soutenant une manifestation sportive genevoise rassembleuse. Le choix de ses auteurs s'est porté sur la Course de l'Escalade qui, vous en conviendrez, satisfait à tous les objectifs de l'ONU pour 2005 que je viens de mentionner. Cet événement, outre son esprit festif, présente également un aspect traditionnel en lien avec notre région et son histoire – je rappelle que la course se déroule toujours au même endroit, au cœur de la cité, dans la Vieille-Ville, et qu'elle commémore un événement historique qui a marqué notre canton.

J'aurais encore bien des arguments à évoquer en faveur du choix de la Course de l'Escalade: elle est familiale, gratuite pour les spectateurs et – si tout va bien et que nous acceptons la motion M-514 – elle le sera également pour les jeunes participants âgés de moins de 18 ans; enfin, elle est ouverte à tous. En fait, la Course de l'Escalade, voire la course à pied tout court représentent une forme épurée, directe et accessible du sport en général. Ce n'est pas sophistiqué, il n'y a pas d'équipements spéciaux à porter ni d'adresse particulière dont il faut faire preuve. Vraiment, la course est un sport ouvert à tous, démocratiquement.

Tels sont les motifs qui nous portent à croire que soutenir la Course de l'Escalade est un bon choix. Nous pourrions avoir d'autres projets, mais celui-là est concret et il n'y a pas de raison – si ce n'est sur le plan financier – de refuser la motion M-514.

Certaines critiques ont néanmoins été formulées par des préopinants, comme lors des débats de la commission des sports et de la sécurité. L'une d'elles concerne la gratuité de l'inscription seulement pour les personnes âgées de moins de 18 ans. Mais il est normal de viser cette tranche d'âge et non une autre, étant donné que l'Année internationale du sport est liée à l'éducation et à la formation,

qui concernent tout particulièrement les jeunes. Ceux qui courent dans la catégorie «élite», par exemple, n'ont pas besoin de se voir offrir leur inscription. Evidemment, nous pourrions être plus justes en essayant de distinguer les jeunes qui peuvent s'offrir leur inscription de ceux qui ne le peuvent pas. Mais une telle mesure est impossible à prendre, car le système de contrôle à mettre sur pied pour atteindre cet objectif serait trop lourd. Par conséquent, il vaut mieux accepter le principe de la gratuité pour tous les moins de 18 ans, plutôt que de le refuser à tous les coureurs de cette tranche d'âge, comme certains l'ont proposé en commission.

D'autres intervenants ont exprimé l'avis qu'il vaudrait mieux consacrer la somme demandée dans la motion M-514 à un autre projet de promotion du sport. Excusez-moi, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, mais j'ai l'impression que ceux qui pensent ainsi et moi parlons le même langage, sans pour autant nous comprendre! La Course de l'Escalade est rassembleuse, je le répète, c'est un événement visible, un exemple de pratique du sport – et donc de sa promotion!

Lors des débats de la commission des sports et de la sécurité, certains ont supposé, en cas d'acceptation de la motion, que les organisateurs de la Course de l'Escalade ne pourraient pas assumer une augmentation du nombre de jeunes participants due à la gratuité pour les moins de 18 ans. Or je signale – mais cela figure dans mon rapport – qu'ils nous ont dit accueillir très favorablement cette motion! Rien ne plaide en faveur de son refus, si ce n'est peut-être un aspect financier. Raison pour laquelle, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Parti socialiste vous demande de voter la motion M-514.

M. Jean-Marie Hainaut (L). Il se trouve que je remplaçais un collègue à la commission des sports et de la sécurité lorsque cet objet y a été voté, et que j'avais trouvé le débat très intéressant. Je souhaite faire une ou deux remarques à cet égard.

Je rassure le préopinant socialiste: ce n'est pas pour des raisons financières que nous refusons cette motion, puisque nous avions déclaré en commission qu'un autre projet pourrait tout à fait recevoir notre soutien. Mais l'existence même de la motion M-514, quoiqu'on puisse la comprendre, est quand même due au fait qu'aucune proposition dans le même sens ne nous est parvenue de la part du département des sports et de la sécurité! L'Année internationale du sport 2005 a commencé depuis six mois déjà et nous ne pouvons que regretter cette carence que tente de pallier la motion M-514.

Quand M^me^ Klopmann dit que cette motion manque son objectif, elle a mille fois raison! En effet, ce n'est pas un événement qui aura lieu au début du mois de

décembre qui pourra concrétiser dans la durée, tout au long de 2005, notre action concernant l'Année internationale du sport! Telle est la première critique que l'on peut adresser à ce projet.

Je passe à la deuxième. Cette motion demande à la Ville de financer l'inscription à la Course de l'Escalade de tous les jeunes de moins de 18 ans. Nous estimons que le geste est, certes, louable, mais qu'il s'agit d'un «arrosage», car il y a des personnes qui peuvent dépenser les 20 francs de leur inscription sans avoir besoin des subsides municipaux. J'espère bien, vu l'existence des services du département de M. Tornare, et notamment de la Délégation à la jeunesse, qu'il n'y a pas aujourd'hui à Genève un seul jeune de moins de 18 ans empêché de participer à la Course de l'Escalade parce qu'il n'aurait pas les 20 francs nécessaires! Les collaborateurs de M. Deuel sont assez présents sur le terrain pour permettre à ces personnes de recevoir les 20 francs requis pour participer à cet événement sportif. Soit on fait du social, soit on veut promouvoir le sport, mais il y a là un mélange des genres que nous ne cautionnons pas.

Essayons de trouver un meilleur moyen de répondre à l'objectif de la promotion du sport. En commission, il nous a semblé que l'hygiène de vie – notamment en ce qui concerne les problèmes de l'obésité et de la sédentarité – était une approche qui, sur le plan éducatif et à la condition d'être abordée de manière constructive, pouvait porter beaucoup plus de fruits à l'égard des jeunes qu'un événement comme la Course de l'Escalade. En effet, cette dernière réunira par nature avant tout des personnes pratiquant déjà la course à pied, et je signale que la motion M-514 ne prévoit rien pour «débusquer» des gens qui n'ont jamais couru. En outre, même si la course à pied est un sport très pratiqué, et souvent de manière régulière, les dernières éditions de la Course de l'Escalade ont montré que les personnes se décidant à s'inscrire en octobre et y participant avec un entraînement minimal sont de plus en plus nombreuses. Tel n'est pas vraiment, selon nous, le message à promouvoir au cours de l'Année internationale du sport.

Pour notre part, nous aurions de loin préféré – et ce n'est pas pour une raison financière – une action dont la portée nous semble beaucoup plus importante, qui porterait plutôt sur l'éducation des gens en matière d'hygiène de vie pour faire face aux problèmes de l'obésité et de la sédentarité.

M. Jean-Charles Rielle (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, je précise d'entrée que je suis membre du comité d'organisation de la Course de l'Escalade. Je ne pensais pas prendre la parole, mais je voudrais quand même apporter quelques rectifications.

Tout d'abord, je suis un peu surpris de l'accueil réservé à un objet comme celui-là, dont on pouvait penser qu'il recueillerait une belle unanimité. Mais plu-

sieurs groupes – de gauche comme de droite, d'ailleurs – ont fait un certain nombre de remarques auxquelles je vais répondre. Contrairement à ce qui a été dit, la Course de l'Escalade est vraiment un événement symbolique autour duquel des activités sportives sont organisées durant toute l'année. A y regarder de près, on constate que, dès le mois de septembre, de très nombreux coureurs se retrouvent tous les dimanches dans bien des communes genevoises, qui ont du plaisir à les accueillir pour leur entraînement en vue de la Course de l'Escalade. Le dimanche précédent, cet entraînement devient presque la deuxième course la plus populaire de Suisse, et la participation de milliers de personnes démontre bien cet engouement. Il y a des personnes âgées qui, durant toute l'année, se réunissent une fois par semaine pour courir, se maintenir en forme et participer à la Course de l'Escalade dans de bonnes conditions. Il ne s'agit donc pas d'un seul et unique événement.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, permettez-moi une petite analogie qui me fait sourire. Certains ont dit tout à l'heure qu'il suffisait, pour faire du sport, de sortir et bouger; mais c'est un peu comme si on disait: «Pourquoi soutenir la Fête de la musique? Les gens n'ont qu'à tous sortir avec des saxos et des guitares!» Or la Fête de la musique est un événement hautement symbolique, que tout le monde soutient et que personne ne remet en question. C'est une occasion pour tout le monde d'avoir du plaisir, qu'on joue d'un instrument ou qu'on ne sache pas jouer et qu'on se contente d'écouter.

Je n'irai pas plus loin, car David Carrillo a très bien décrit ce que représente la Course de l'Escalade. Je répète seulement qu'il s'agit d'un événement hautement symbolique. Et que l'on ne me dise pas que le mois de décembre est un mauvais moment pour célébrer l'Année internationale du sport! Les années à thème de l'ONU, qu'elles soient consacrées au sport, à la santé ou à d'autres sujets, ont toujours un début… et une fin! Pour leur symbolique propre, les derniers événements organisés sont tout aussi importants que les premiers car, justement, ils viennent sceller tout ce qui a été fait durant toute l'année. Voilà donc quelques arguments par lesquels je souhaitais apporter un éclairage supplémentaire à ce débat.

M. Pierre Losio (Ve). Je ne voudrais pas passer pour un mauvais coucheur qui casse le bel enthousiasme de M. Carrillo, mais je me dois de réagir à sa description idyllique du sport. A mon avis, il en est encore à l'époque des Grecs anciens et de la course de Marathon, au temps de la distribution des lauriers aux vainqueurs, quand on se livrait au pancrace et à d'autres sports de combat tout à fait respectables! M. Carrillo a raison: le sport véhicule de vraies valeurs. Mais il n'a pas tout dit! Quand on parle du sport, malheureusement, il y a aussi d'autres aspects à évoquer!

Je ne vais rien ajouter aux propos de ma collègue Sarah Klopmann concernant la motion M-514, parce que j'y souscris entièrement et que là n'est pas mon propos. Mais en ce qui concerne le sport lui-même, on ne peut pas se contenter de votre discours angélique, Monsieur Carrillo, qui essaie de nous faire croire que tout est beau dans le meilleur des sports du monde! Il n'est pas possible d'accepter de tels propos aujourd'hui, et c'est avec bien des souffrances que je vous le dis! Mon père a eu l'honneur de porter le maillot de l'équipe suisse de football, il a donc été un sportif de très haut niveau et, lui aussi, avec le temps, a souffert de la dégradation du sport.

Mais il est vrai que ce dernier est aussi un véhicule de paix. J'en donne un exemple. Il s'agit de l'un des sports les plus éminemment éthiques, à savoir le rugby. Prenons le cas de l'Irlande – vous connaissez, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la situation politique de ce pays en raison de la lutte entre les catholiques et les protestants. Pour tous les sports, en Irlande, il y a deux équipes, sauf pour le rugby, où il n'y en a qu'une: les catholiques y jouent avec les protestants et, au début de la partie, on ne chante pas d'hymne national mais une chanson populaire. Voilà un exemple de pacifisme! Dans ce sens, je le répète, M. Carrillo a raison de dire que le sport est un véritable véhicule de paix.

Malheureusement, il y a le revers de la médaille! Pas plus tard que l'autre jour, un coureur s'est écroulé sur une petite côte du Pays basque, parce qu'il avait forcé sur le cenovis, comme Tom Simpson dans les années 1960 au mont Ventoux. Il faut le dire! Et pourquoi force-t-on sur le cenovis, dans certains sports? Parce que la pression des grands groupes financiers exige des exploits qui ne sont plus à la mesure des hommes et des femmes qui pratiquent le sport. On ne peut pas demander à des coureurs cyclistes de faire des exploits dans 225 courses par an, c'est inhumain! On sait bien que celui qui gagne le Tour de France, c'est celui qui a la meilleure armoire à pharmacie! Il n'y a pas besoin d'être Robert Desnos pour dire qu'il fallait l'armoire à pharmacie de Gertrude Stein! C'est bien connu!

Et on sait aussi à quel régime sont soumis les jeunes garçons et les jeunes filles de 9 à 10 ans qui sont des espoirs sportifs! Sur ce point, je reprends les arguments de M. Daniel Pilly, conseiller municipal socialiste dans cette enceinte il y a quelques années, qui s'insurgeait contre les tortionnaires d'enfants que sont les entraîneurs de gymnastique: ils leur écrasent les vertèbres pour leur faire réaliser certaines performances. Monsieur Carrillo, on ne peut pas taire cela! On n'a pas le droit de prononcer un discours angélique sur le sport!

Je reprends avec un autre domaine que celui du dopage. J'ai lu, dans un excellent journal italien – *La Repubblica* – que certaines parties de football étaient, paraît-il, arrangées d'avance. Voilà de nouveau un exemple de l'intervention de l'argent au plus haut niveau sportif, et cela pourquoi? Parce qu'il y a d'énormes intérêts financiers en jeu! En Italie, M. Berlusconi tient l'AC Milan, M. Moratti –

le plus grand raffineur de pétrole de Sardaigne, d'Italie et peut-être d'Europe – l'Inter Milan, et M. Craniotti – propriétaire des plus grandes sociétés de surveillance d'Italie – la Lazio de Rome. Que nous apprend la légende d'un très beau dessin de Elle Kappa dans *La Repubblica*? Je cite: «Adesso che il campionato è finito, chiediamo alla corte superiore di giustizia di darci la classifica.» Je traduis: «Maintenant qu'on a fini le championnat d'Italie, on va demander à la Cour supérieure de justice qu'elle nous donne le classement.» En effet, certains matches ont été complètement truqués!

Monsieur Carrillo, vous défendez les vraies valeurs du sport et je vous comprends, mais quand on fait un discours à ce sujet, on doit être clair et exposer les deux côtés de la médaille: l'avers et le revers. Personnellement – et les Verts sont du même avis – je crois aux valeurs du sport. L'intervention de ma collègue Sarah a montré très clairement que nous sommes attachés à certaines d'entre elles – non pas seulement pour l'entretien physique de notre machine humaine, mais aussi parce qu'elles véhiculent un message éthique. J'en ai donné un exemple tout à l'heure en ce qui concerne le rugby, mais il y a d'autres disciplines, comme l'escrime, où des valeurs éthiques sont très fortement mises en avant. Dans certains sports – et ils sont même nombreux – de vraies valeurs sont véhiculées, en rapport avec notre humanité et notre désir d'être meilleurs physiquement, à l'égard de nos concurrents – et non pas adversaires! Mais il n'en demeure pas moins qu'on ne peut pas être angélique quand on fait un discours sur le sport. Je regrette que M. Carrillo n'ait pas pris la peine d'être un peu plus mesuré dans son enthousiasme.

M. Robert Pattaroni (DC). Quant à moi, je voulais dire quelque chose de tout simple. La motion M-514 a été déposée parce que nous avons attendu longtemps, mais en vain, que le Conseil administratif nous soumette une proposition visant à promouvoir le sport simple et destiné à tous, sans tomber dans les travers qui viennent de nous être dépeints par M. Losio. Nous considérons cette motion comme un signe simple à l'intention des plus jeunes, et nous espérons que la présente assemblée votera dans ce sens – rien de plus!

M. Patrice Reynaud (L). J'ai entendu le discours fort de M. Losio, et je l'en remercie, surtout parce qu'il a parlé d'escrime. En effet, personnellement, j'ai été compétiteur en France voisine pendant de nombreuses années, et il est vrai qu'il existe encore de vraies valeurs dans cette discipline – en voilà bien une qui, pour l'instant, n'est pas encore pourrie, comme cela a été indiqué tout à l'heure.

Ma deuxième remarque s'adresse à l'intervenant socialiste. Monsieur Carrillo, vous devez comprendre que l'opposition libérale à la motion M-514 ne vise

pas la Course de l'Escalade en elle-même. Nous connaissons cet événement sportif, nous sommes même nombreux à y participer, et ce n'est pas l'acceptation ou non, ce soir, de l'attribution d'une somme de 20 francs aux participants de moins de 18 ans qui aura un effet réducteur sur ladite manifestation. Mais l'impact d'une telle mesure serait presque négligeable, pour ne pas dire inexistant, et le rôle de notre parlement, dans le cadre de cette Année internationale du sport, passerait alors pratiquement inaperçu.

D'ailleurs, je signale – mais je pense que M. Hediger le fera lui aussi tout à l'heure – que la Course de l'Escalade coûte d'ores et déjà à la Ville de Genève presque 170 000 francs chaque année. Cette somme comprend tant les prestations en nature que les subventions municipales, lesquelles s'élèvent à 80 000 francs. Si on y ajoute aujourd'hui ce que demande la motion M-514, soit entre 30 000 et 40 000 francs, le montant total dépassera les 200 000 francs. A ce point-là, nous serons en train de faire de la Course de l'Escalade une sorte de course d'élite – comprenez-moi bien, lorsque j'emploie ce terme – au détriment d'autres aspects de la pratique du sport à Genève.

Prenons l'exemple des clubs de sport. Il y a régulièrement des enfants qui voudraient s'y inscrire – c'est le cas à côté de mon domicile, pour des cours de judo – et qui pleurent misère, parce qu'ils n'ont pas les 150 ou 200 francs nécessaires. C'est sur ce plan-là que nous devrions agir, et les propos de mes collègues libéraux tout à l'heure ne reflètent que la réalité! Si nous voulons promouvoir le sport, il faut agir de façon intelligente, et non pas focaliser nos efforts sur un événement très particulier à Genève. Associons à notre action, si vous le voulez – je rejoins sur ce point les partis de l'Alternative – l'aspect social et intégratif, et c'est alors que la promotion du sport aura un impact.

Mais permettre aujourd'hui aux jeunes de moins de 18 ans, quels qu'ils soient et de quelque milieu qu'ils soient issus, de participer gratuitement à la Course de l'Escalade, c'est un véritable cautère sur une jambe de bois. Ce n'est pas ainsi – en tout cas, ni à mes yeux, ni à ceux de mes collègues du Parti libéral – que la Ville de Genève participera activement à l'Année internationale du sport.

M. David Carrillo (S). Je vais être très bref. Je voudrais juste dire que je suis assez choqué par les termes utilisés par le groupe des Verts, et plus précisément par M. Losio – qui n'est pas dans cette enceinte à l'instant présent. Contrairement à moi, M. Losio a tenu un discours diabolisant le sport. Je n'ai pas fait de l'angélisme, j'étais simplement en train de parler d'une décision de l'ONU qui veut, à travers le sport, promouvoir l'éducation, la santé, le développement et la paix. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, en quels termes pensez-vous que je puisse décrire cette décision? En parlant de pollution, de dopage…?

J'ai évoqué la Course de l'Escalade, qui relève d'un sport populaire, et pas autre chose! Je n'ai pas parlé de courses automobiles, de business dans le sport ou de dopage! La motion M-514 s'adresse aux jeunes, puisqu'elle les concerne. S'il vous plaît, Monsieur Losio, un peu de mesure dans vos propos! *(Applaudissements de la gauche.)*

M. Pierre Rumo (T). Mesdames et Messieurs les conseillères municipales et conseillers municipaux, le Parti du travail était motionnaire, par l'intermédiaire de ma signature, et il soutiendra évidemment la motion M-514.

Tout d'abord, je souhaite relever le facteur intégratif caractéristique de la Course de l'Escalade, et notamment un aspect qui n'a pas été évoqué par les précédents préopinants. En effet, depuis quelques années, qui sont les vainqueurs de courses comme celle de l'Escalade ou de Morat-Fribourg? Des Africains – Kenyans et Ethiopiens – requérants d'asile qui ont parfois des difficultés sur le plan juridique de leur intégration, mais qui se battent, participent à ces courses et obtiennent des résultats souvent probants, puisqu'ils les gagnent – et cela autant dans les catégories masculines que féminines.

Les propos de M. Losio m'ont consterné. On ne peut pas confondre comme il l'a fait la Course de l'Escalade et le Calcio dominé par des Berlusconi ou autres Moratti! Ne mélangeons pas tout! J'ai eu l'occasion de voir à la télévision, dans des documents d'archives, les exploits de son père, Germinal Losio, et je doute qu'il aurait souscrit à des propos aussi excessifs en matière de football. Ce sport connaît peut-être une certaine dérive, mais l'aveuglement de M. Losio était nettement excessif. On a déjà souvent cité cette maxime de M. de Talleyrand, mais je crois qu'il vaut la peine de la répéter aujourd'hui: «Tout ce qui est excessif est insignifiant.» A mon sens, M. Losio s'est lourdement trompé en critiquant la Course de l'Escalade de façon aussi abrupte et généralisante.

Quant à la solution prônée par les libéraux, elle s'inscrit tout à fait dans la ligne de ce parti, qui consiste à demander aux pauvres d'aller quémander une aide de l'Etat. Il me semble qu'il est vraiment exagéré d'inciter des familles ou des jeunes à demander de l'aide à hauteur de 20 francs! C'est un geste symbolique que préconise la motion M-514, et il vaut la peine d'accorder cette subvention de 20 francs à tous les jeunes de moins de 18 ans qui participeront à la Course de l'Escalade en 2005, sans les obliger à passer par un service de l'Etat. Mais je le répète: demander aux personnes nécessiteuses de s'adresser à l'Etat au lieu de prévoir une allocation généralisée correspond bien aux solutions proposées habituellement par les libéraux en matière d'aide sociale.

En conclusion, le Parti du travail – de même, je l'espère, que la majorité du Conseil municipal – votera la motion M-514, qui devrait être acceptée ce soir à l'unanimité.

M. Marc-André Rudaz (UDC). J'interviens de manière tout à fait impromptue. Il est vrai, comme l'a dit M. Rumo, que ceux qui gagnent les courses aujourd'hui sont des Kenyans ou des sportifs originaires d'autres régions d'Afrique, parce qu'ils ont appris à combattre, comme l'avaient fait nos anciens! Mais on n'apprend plus cela chez nous de nos jours, alors que l'avenir est aux combattants. Je ne m'exprimerai pas davantage à ce sujet, mais je soutiendrai toujours ceux qui combattent!

M. Manuel Tornare, maire. L'avenir est aux sans-papiers!

M. André Hediger, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, après ce long débat et ces nombreuses interventions, je voudrais rappeler les raisons pour lesquelles l'ONU a décrété 2005 Année internationale du sport. Le but visé est notamment la construction de la paix, et surtout l'entente entre les hommes, la coexistence entre personnes qui apprennent à mieux se connaître. Il s'agit, cette année surtout, de permettre à des gens de différents pays de se retrouver en pratiquant différentes disciplines sportives.

Les ministres de tous les pays, pleins d'enthousiasme, ont transmis cette décision de l'ONU chez eux, afin d'organiser un certain nombre d'événements dans cet esprit, bien que le délai d'une année soit assez court. Tel a été le cas en Suisse, où le président de la Confédération, Samuel Schmid, a transmis cette mission aux Cantons, qui l'ont à leur tour confiée aux municipalités. Sur ce point, je relève que nous n'avons reçu aucun subside de la Confédération ni du Canton.

Mesdames et Messieurs, concernant l'appel de l'ONU dans le cadre de l'Année internationale du sport, Genève me semble représenter un cas exemplaire, si l'on tient compte du nombre de disciplines sportives, soit une soixantaine, qui s'y sont développées. Leur mérite est d'avoir un caractère populaire. Je n'irai pas plus avant dans ce débat, car je crois que la promotion du sport pour tous est précisément l'objectif de l'ONU, qui doit être relayé par la Confédération et les Cantons. Sur ce plan, Genève est donc bien placée, avec ses 60 disciplines.

Je connais bien tous les clubs genevois qui gèrent de nombreuses disciplines sportives: des personnes de toutes nationalités, de toutes religions, de tendances et de partis politiques différents s'y retrouvent. Et tous ces gens se côtoient dans un même club! Pour ma part, je trouve cela magnifique! Le sport est une activité de promotion de la paix, qui contribue à la création du tissu social de notre société: c'est le point de vue que j'ai toujours défendu. En pratiquant un sport, on tire à la même corde, on est amis et on se bat pour le développement de sa discipline.

En outre, un fil conducteur important de toute la problématique sportive est le soutien aux juniors. D'où la carte que je joue à Genève, qui consiste à développer le sport au sein du mouvement junior. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous assure que cette option remporte un franc succès, comme je vous le répète depuis des années!

Il a été question tout à l'heure d'organiser de grandes manifestations à l'occasion de l'Année internationale du sport. J'en ai discuté au début 2005 avec différents clubs sportifs. Sur le site internet du Service des sports, vous trouverez la liste des manifestations sportives organisées dans toutes les disciplines chaque année, mois après mois, semaine après semaine; en consultant ce site, vous vous rendrez compte à quel point elles sont nombreuses. C'est pourquoi, quand je demande aux dirigeants des clubs d'organiser de nouvelles manifestations à l'occasion de l'Année internationale du sport, ils me répondent que tous les week-ends sont déjà pris et que ce sera difficile.

Mais nous avons néanmoins réussi à placer le Tournoi international de gymnastique rythmique, qui accueille des équipes de toute l'Europe, sous le signe de l'Année internationale du sport. Au début de l'automne 2005, le Service des sports organisera la Fête du sport à la place du Rhône. Ce n'est pas tout à fait la manifestation que j'aurais souhaitée, puisque le budget disponible ne suffisait pas, mais nous ferons quand même en sorte qu'elle contribue à la promotion du sport, au développement de la fraternité et à la construction de la paix. C'est dans ce but que nous discutons et travaillons avec les associations sportives et les clubs. Nous avons d'ailleurs eu une réunion aujourd'hui même. Cette Fête du sport sera donc elle aussi placée sous le signe de l'Année du sport.

On nous a également suggéré d'organiser quelque chose pour répondre aux problèmes d'obésité et d'asthme, surtout chez les enfants. Or cela fait des années que je travaille avec le docteur Mahler sur les questions d'obésité! C'est un long et patient travail, et il serait souhaitable que les pédiatres nous assistent un peu mieux, les parents aussi d'ailleurs. Il faut modifier certaines modes culinaires et faire comprendre aux parents que leur enfant qui quitte en ascenseur le cinquième étage de l'immeuble, parcourt 50 m à pied, reste à l'école, rentre à midi, et ainsi de suite peut devenir obèse, car il est trop sédentaire. Un enfant devrait avoir beaucoup plus d'activités physiques. Mais ce travail de persuasion prend du temps. Avec le docteur Mahler, nous soignons également depuis des années des enfants atteints d'asthme. Par le sport, on parvient à leur faire retrouver une respiration normale et à combattre les effets de l'asthme.

J'en reviens aux manifestations sportives. Je voudrais en citer une importante, même si elle aura lieu à la fin de l'année, au mois de décembre. Il s'agit d'un tournoi international de basket réunissant des jeunes de moins de 13 ans et de moins de 15 ans. Les équipes seront formées de juniors venant de toute l'Europe. A

l'occasion de cette compétition internationale, et selon le vœu du Conseil administratif, qui essaie de favoriser la paix entre les peuples, nous accueillerons en principe des enfants basketteurs palestiniens et israéliens. A mon avis, voilà un point fort de l'Année internationale du sport: permettre à des enfants de ces deux peuples, âgés de moins de 13 ans et de moins de 15 ans, de participer à ce tournoi de basket à Genève.

A part la Course de l'Escalade sur laquelle je reviendrai tout à l'heure, d'autres manifestations sportives populaires sont organisées au cours de l'année. Je pense tout d'abord à celles qui sont sous la responsabilité du Service des sports, et notamment à l'Insigne sportif genevois auquel des centaines de personnes participent et qui se développe d'année en année; c'est l'une des manifestations importantes que nous avons mises sur pied. Quant à lui, le Cross SATUS réunit chaque année un grand nombre de juniors de toutes les nationalités représentées à Genève. Le Club hygiénique de Plainpalais organise également un cross qui remporte un immense succès. Or bien souvent les personnes qui participent à ces courses sont membres de clubs sportifs.

La course à pied et la gymnastique sont à la base de tous les sports, quelle que soit la discipline pratiquée.

Quant à la Course de l'Escalade, c'est un événement important qui a lieu chaque année grâce à une équipe de 350 à 400 volontaires bénévoles et dont la portée dépasse nos frontières. On y retrouve des membres de tous les clubs. En 2005, il y aura vraisemblablement entre 19 000 et 20 000 participants. Tout ce qui concerne les minimes, le matin, vers 10 h ou 11 h, a été développé.

L'idée défendue par la motion M-514 peut constituer un apport important en faveur de la Course de l'Escalade dont le rayonnement est plus que jamais international. Je pense d'ailleurs que ses responsables, avec qui je suis en contact, ont bien entendu l'appel de l'ONU, qui correspond à ce qu'ils essaient de faire depuis longtemps. En plus de l'inscription gratuite pour tous les jeunes de moins de 18 ans demandée par la motion M-514, on nous a également suggéré de financer l'édition d'un tee-shirt souvenir de la Course de l'Escalade à l'occasion de l'Année internationale du sport. J'inclurai cette idée dans le projet de budget que je vous proposerai.

Enfin, il faut dire deux mots de la population qui n'est pas membre de clubs sportifs. En collaboration avec le Service des sports, le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement a organisé le week-end dernier au Bout-du-Monde la manifestation Asphaltissimo consacrée à des sports urbains – comme le skate – pratiqués surtout par des adolescents. Une telle rencontre est importante! C'est là un autre élément que nous devons développer en matière de sport.

En résumé, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je pense que, pour ce qui est de promouvoir le sport et les activités destinées aux adolescents, Genève constitue une référence non seulement au niveau national, mais également international. Merci de voter la motion M-514. *(Applaudissements.)*

Deuxième débat

Mise aux voix, la motion est acceptée par 39 oui contre 22 non.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Exceptionnellement et au titre de la participation de la Ville de Genève à l'Année internationale du sport, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre en charge l'intégralité de toutes les finances d'inscription à la Course de l'Escalade 2005 pour les jeunes de moins de 18 ans résidant sur le territoire de la Ville de Genève, et à le faire savoir dans le cadre d'une opération de promotion de la course à pied conjointe avec le comité d'organisation de la Course de l'Escalade.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

9. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

10. Interpellations.

Néant.

11. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h 5.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif 726

2. Communications du bureau du Conseil municipal 726

3. Questions orales 728

4. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 14 juillet 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 470 000 francs, ramené à 1 000 000 de francs, destiné à la transformation et la réorganisation de locaux aux 6e et 7e étages, pour accueillir la direction et l'administration du Service social, situés au 100, rue de la Servette, parcelle 3123, feuille 29, section Genève Petit-Saconnex (PR-357 A). Troisième débat 732

5. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion de MM. Olivier Norer, Mathias Buschbeck, Alpha Dramé, Alain Marquet, Eric Rossiaud, Mmes Marguerite Contat Hickel, Anne Moratti Jung, Frédérique Perler-Isaaz et Caroline Schum, renvoyée en commission le 5 novembre 2003, intitulée: «Création d'une structure chargée de gérer le stationnement des vélos sur le domaine public» (M-387 A) 735

6. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la motion de MM. François Sottas, Christian Zaugg, Alain Comte, Alain Dupraz, Olivier Norer, Roberto Broggini, Mmes Nicole Valiquer Grecuccio et Sandrine Salerno, renvoyée en commission le 17 mai 2004, intitulée: «Pour la présentation des futurs plans de lignes de trams au Conseil municipal» (M-464 A) 760

7. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la motion de MM. François Sottas, Christian Zaugg, Alain Comte, Alain Dupraz, Olivier Norer, Roberto Broggini, Mmes Nicole Valiquer Grecuccio et Sandrine Salerno, renvoyée en commission le 17 mai 2004, intitulée: «Amélioration de la circulation des trams et des vélos à la rue de Lausanne» (M-465 A) 770

8. Rapport de la commission des sports et de la sécurité chargée d'examiner la motion de MM. Pierre Maudet, Robert Pattaroni, Jean-Louis Fazio, Eric Ischi, Christian Zaugg et Pierre Rumo, renvoyée en commission le 18 janvier 2005, intitulée: «Année internationale du sport: pour que la Ville reste dans la course!» (M-514 A) 781

9. Propositions des conseillers municipaux 810

10. Interpellations 810

11. Questions écrites 811

La mémorialiste:
Marguerite Conus